LA

MAISON DE CHAMBLY

SOUS

LES CAPÉTIENS DIRECTS

PAR

M. J. DEPOIN

(Extrait du *Bulletin philologique et historique* [*jusqu'à 1715*], 1914.)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXV

LA

MAISON DE CHAMBLY

SOUS

LES CAPÉTIENS DIRECTS.

La maison de Chambly, qui jouit sous quatre règnes, presque cent années durant, de la familiarité et de la haute faveur des rois, et resta jusqu'au début du xv^e^ siècle dans l'intimité de leur service, est pourtant l'une des moins bien connues du siècle de saint Louis. Cela tient à diverses causes. Une disgrâce inouïe lui enleva son opulence, la guerre de Cent ans vint presque anéantir son lignage; l'unique rameau survivant, végétant avec trop de modestie pour affronter l'éclat ruineux du faste des cours, vit se dessécher ses dernières pousses; telles furent les phases d'un dépérissement consommé trop tôt pour que l'histoire de l'évolution de cette race ait eu de quoi tenter les généalogistes à gages.

Comment être surpris si, à part une esquisse de Dom Grenier et, dans les *Dossiers bleus*, un essai de filiation inconsistant où, faute de mieux, on a puisé, sans parler de deux pages bien insuffisantes de Douët d'Arcq, il ne se trouve rien sur cette maison qui satisfasse un chercheur, même superficiel? Ses origines demeurent ignorées. Celui de ses auteurs qui commença sa fortune et fut le premier anneau d'une longue chaîne de chambellans royaux n'a pu être découvert, la bévue d'un scribe l'ayant transformé en chapelain (*capellanus* pour *cambellanus*) de Blanche de Castille.

Le colonel Borrelli de Serres, frappé de cet injuste oubli, songeait à le réparer; il n'en eut pas le loisir. Sa documentation, encore incomplète, l'amenait à son tour à une conclusion erronée. Il découronnait l'agnation des Chambly d'une de ses illustrations principales, Pierre de Laon.

Petit-fils du chambellan de la reine-mère et fils du gouverneur des enfants de Marguerite de Provence, Pierre de Laon, né en 1214, contemporain et fidèle ami de Louis IX, a, plus heureux que ses aïeux, bénéficié de la filiale sollicitude d'un rejeton de sa race, le marquis René de La Tour du Pin-Chambly. Les mémoires de la Société historique de Laon ont accueilli une notice sur sa vie, accompagnée d'un tableau généalogique rectificatif et documenté. Des pièces d'archives rassemblées et dépouillées par lui l'auteur a tiré des conclusions, pour la plupart à retenir. L'arbre généalogique est pourtant si touffu, qu'il n'en put inventorier tous les rameaux. Les lacunes qu'il signale, tout le premier, avec une loyale bonne grâce, ne disparaîtront pas toutes avec l'étude qui suit. Mais elle débutera par un hommage rendu à l'initiative d'un gentilhomme érudit, doublé d'un sociologue éminent, cherchant à reconstituer la monographie d'une famille-souche du moyen âge.

Chambly eut autrefois assez d'importance pour former le centre d'un district qui fut un *comitatus* carolingien. Aux ravages des Normands est imputable sa décadence. Le comté disparu se reforma, sous Robert le Pieux, autour de la forteresse érigée à Beaumont-sur-Oise. Chambly, réduit à un rôle secondaire, était encore, un siècle après, la place la plus importante du comté, après le château de Beaumont. Les Ives et les Mathieu, possesseurs héréditaires du comté, sont alors les titulaires successifs de charges de cour; ils s'élèvent jusqu'au poste de grand-chambrier, ayant pour subordonnés les chambellans du roi, de la reine et des enfants de France. Souvent éloignés de leur résidence militaire, ils instituèrent un vicomte à Beaumont et un prévôt à Chambly.

Défendu par une garde permanente et par une cengle ou ceinture fortifiée[1], Chambly fut, comme Étampes, Corbeil, Senlis ou tout autre lieu fort de ce temps-là, le séjour d'une chevalerie qui fournissait un chef à la garnison. Au début du XIII^e^ siècle, on ne trouve pas moins de huit familles tirant de Chambly une désignation géographique commune et se distinguant par une dénomination patronymique. Il paraît suffisamment établi, pour Senlis[2] et pour Étampes[3], où dès 1100 la situation était analogue, que

[1] Cengle vient de «cingula» et ne doit pas, suivant un abus cacographique très ancien, s'écrire sengle.

[2] Appendices au *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, II. Famille Le Riche.

[3] *La chevalerie étampoise* (*Bulletin de la Société historique de Corbeil*).

les filiations parallèles de ces lignées dérivaient d'une source unique, la puissante maison qui eut pour surnom caractéristique «Le Riche».

Qu'il en fût ici de même, on incline à le penser, si l'on dresse un tableau comparatif des prénoms en usage, d'une part dans la noblesse chamblioise, de l'autre parmi les rameaux des Senlis qui fournirent à la couronne tant de grands-officiers, bouteillers et chambriers, et nombre de chambellans et d'échansons. Entre ces listes onomastiques il y a, pour ainsi dire, identité.

Probable pour l'ensemble de la chevalerie de Chambly, un berceau senlisien peut être regardé comme acquis à la filiation qui nous occupe. A partir du règne de Philippe Auguste, elle fournit un doyen et deux évêques à l'église de Senlis. Le doyen Herbert est propriétaire en Senlisois. Ce sont des arguments de situation concordant avec l'indice des similitudes systématiques de prénoms. D'un fait négatif se déduit une présomption concordante. Les Chambly, dans la plénitude de leur faveur, s'allient à peu près à toutes les familles disposant de charges dans la maison du roi, sauf aux Bouteillers. Avec ceux-ci ne se nouent d'alliances qu'assez tard dans le XIV^e^ siècle, alors que l'étoile des Chambly va s'obscurcir. Rien n'autorisant à soupçonner opposition d'intérêts ou rivalité, l'abstention serait trop singulière si sa cause ne résidait pas dans un empêchement de consanguinité.

Cette branche apparaît à Chambly peu après l'avènement du comte Mathieu II. Lorsqu'en 1151, son père lui abandonne le pouvoir en prenant le froc, l'auteur du lignage qui nous intéresse, Pierre I^er^, n'est pas encore au nombre des chevaliers de l'assise de Beaumont, mais, en 1166, il prend rang parmi les conseillers du comte; depuis lors il en souscrit sans cesse les actes. Quelquefois il se nomme Pierre de Chambly; un jour Mathieu le qualifie «prepositus noster de Chambli»; le plus souvent on le voit gratifié d'un surnom sur le sens duquel on ne peut se méprendre, en face des trois formes sous lesquelles on le rend en latin : «Petrus Hisdosus, Petrus Hispidus, Petrus Horridus». Il semble bien, d'après ces équivalents, qu'il s'agisse d'un surnom physique, «hideux», dont la signification, dérivant du barbarisme «hispidosus», serait: «hirsute». Des réserves sont à faire pourtant, comme en bien d'autres cas; la plus ancienne pièce d'archives où se trouve la traduction romane, en 1206, porte : «Petrus le Hisdous de Chambli», et les sceaux

gravés au XIII^e^ siècle « le Hydux », au XV^e^ « Hydoulx ». L'ancien prénom carolingien *Hildulfus* ou *Hydulfus* pourrait bien s'être mué en surnom patronymique.

Venons aux détails de la généalogie des Chambly. Nous la commençons avec Pierre I^er^ Hideux. Pour se reconnaître dans ses développements, nous affecterons chaque ligne filiative d'un même numéro d'ordre, en le faisant suivre d'une lettrine précisant la place occupée par chaque descendant, à ce degré, de l'ancêtre commun, dans les filiations parallèles.

I. Pierre I^er^ Hideux (1166-1177). *Ep.* Gila.

Une mention nécrologique concernant une fondation d'Herbert, doyen de Senlis, fait connaître ses parents, Pierre Hideux et Gila, et son frère Pierre Hideux le Jeune. Ce doyen, d'après le temps où il fut en charge, a pu naître entre 1165 et 1180. Son père est donc Pierre I^er^ Hideux. Gila porte le nom de la plus ancienne châtelaine de Beaumont qui nous soit connue[1] et que l'on peut, d'après une litanie funèbre du Sacramentaire de Paris, considérer comme une petite-fille d'Herbert II de Vermandois.

Si l'on admet que Gila était nièce de Mathieu II et fille de son frère Hue I^er^ (Hugues), vicomte de Beaumont et seigneur de Persan, on s'explique ainsi tout à la fois qu'elle ait donné le nom d'Herbert à un fils clerc; que sa postérité ait relevé les prénoms de Mathieu et d'Ives et pris, parmi ses surnoms, celui de Hue; qu'enfin la seigneurie de Persan soit passée aux descendants de Gila, après l'extinction des hoirs mâles du vicomte Hue I^er^.

Si les Hideux se localisent à Chambly, d'abord comme prévôts, puis comme seigneurs, n'oublions pas qu'ils avaient assez d'attaches à Beaumont pour que, jusqu'à nos jours, ait subsisté une « rue de la Porte-Hideuse », rappelant qu'un des leurs était chargé de la garde de cette entrée de la place.

II. Pierre II Hideux de Chambly (1206-1228). Herbert. Tyard.

Pierre II est cité en 1206 sous la forme indiquée plus haut comme témoin d'un acte du vicomte Hue II de Persan-Beaumont

[1] Sur la filiation des Ives antérieurs à celui que Douët d'Arcq appelle Ives I^er^, nous renvoyons à l'étude publiée en 1912 dans le *Bulletin de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.*

qui, d'après l'hypothèse présentée au regard de la filiation de Gila, aurait été son oncle maternel. Cet acte est une fondation faite au monastère de Boran, où deux cousines germaines de Pierre II étaient religieuses.

Son frère Herbert, chanoine de Senlis, remplit les fonctions d'official au temps où frère Guérin, chancelier de Philippe Auguste, occupait le siège épiscopal. Les archives de l'Oise contiennent divers actes de lui passés en cette qualité, notamment en avril et novembre 1225 [1].

Sous l'évêque Adam de Chambly, Herbert devint doyen de Senlis. L'abbaye de Chaalis ayant acquis la dîme d'un lieu nommé Taratanfosse, Herbert lui concéda tous les droits qu'il y possédait à son tour comme décimateur [2]. Taratanfosse est un canton de la paroisse de Coubron : en 1302, Pierre de Chambly-Viarmes, arrière-neveu d'Herbert, y possédait des bois [3] où il autorisa le vautrait royal à chasser la grosse bête.

Au début du règne de Louis VIII, Pierre II, qui naquit probablement vers 1166, entra dans la maison de la reine Blanche de Castille comme son chambellan. Ce point, important pour fixer le départ d'une tradition qui rattacha les Chambly au chambellage, résulte d'une charte dont le texte authentique est fourni par une copie collationnée de 1484, que complète la description du sceau [4]. Cette pièce a été imprimée par Guérard [5] d'après le *Grand Pastoral*, où un calligraphe ignare, comme la plupart des cartularistes qui n'étaient point des clercs instruits, mais des écrivains mercenaires, a métamorphosé « cambellanus » en « capellanus ». Cette méprise rend pourtant étrange une clause de l'acte, l'engagement de ne point élever de forteresse dans la part des bois de Vernou — cent arpents portés peu après à cent quarante — concédés par le chapitre de Paris à Pierre de Chambly, pour les défricher, au cens perpétuel de quatre deniers par arpent. Ceci se passait en février

(1) Arch. de l'Oise, G 646 et H 752, titres originaux dont les sceaux ont disparu.

(2) Ms. lat. 11003, fol. 32 et 195.

(3) Ms. lat. 6765, fol. 303. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, édit. Bournon, t. II, p. 529.

(4) « Ung seel rond de cire blanche ouquel y a ung oiseau empreint qui tend les aisles, et de l'escriture. »

(5) *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, II, 211-214; Arch. nat., LL 76, p. 249, nos III et IV; p. 258, n° XXI; *vidimus*, S 275, n° 91.

1228. La forêt devait être abattue dans le délai de deux ans. On ne voit pas quelle suite fut donnée à cette opération, pendant de celle, non moins avantageuse, que fit en 1202 Gautier II de Nemours, fils du grand chambellan de Philippe Auguste, à qui le chapitre aliéna une forte part de ces mêmes bois.

Tyard de Chambly, probablement fils de Pierre Ier, se rencontrera au paragraphe III *b*.

III. Pierre III Hideux, *dit* Pierre de Chambly (1223-1256). *Ép.* Marguerite.

En examinant le rôle des vassaux du comté de Beaumont tel qu'il figure au *Cartulaire F de Philippe Auguste*, on remarque deux personnages distincts : « Petrus Hisdeus de Chambliaco » et « Petrus Hisdeus » tout court. Le premier est Pierre II qui portait en 1206 le surnom de « le Hisdous de Chambli ». Le second est son fils, et le grand-père de Pierre V qui fut appelé d'abord, lui aussi, « Hideux de Chambly ». On lit en effet, dans ce registre, composé à une date voisine de la mort du roi Philippe II (1223), cette mention concernant une rente de 30 livres sur le péage de Beaumont (1) acquise de Baudoin de Beauvoir :

« Petrus Hisdeus est homo ligius de feodo Baldoini de Bellovidere, quod habebat idem Baldoinus in vicecomitatu Bellimontis, scilicet de xxx libratis terre quas habebat in pedagio Bellimontis. » Cette acquisition, antérieure à 1223, est rappelée en 1275 dans un acte où, en échange du manoir royal de Crouy-en-Thelle et d'autres biens (2), 12 livres 1/2 de rente faisant partie des 30 livres furent abandonnées à la couronne.

Pierre de Chambly nous a cédé, dit le roi, « duodecim libras et decem solidos, in prepositura nostra Bellimontis, de triginta libris redditualibus, quas dudum emit *Petrus, avus suus*, de Balduino de Bellovidere ». Pierre V Hideux était le petit-fils de l'acquéreur : le Pierre Hideux, distinct de Pierre Hideux de Chambly sur la liste des feudataires, qui possédait cette rente en 1223, doit donc être appelé Pierre III.

En 1223, Pierre III, qui avait pris le nom de Chambly après la

(1) Bibl. nat., ms. lat. 9778 (ancien 9852), fol. 49'. Édit. Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 223.

(2) Arch. nat., J 208, n° 1. Édit. Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 120.

mort de son père, était chambellan du jeune roi saint Louis. Il était marié à une femme nommée Marguerite.

L'année suivante, on ne compte pas moins de quatre Chambly dans la maison du roi : Pierre, Robert, Guillaume et Jeannot. Pierre et sa femme ont part à une distribution d'écarlate pour leurs robes; Marguerite et ses filles reçoivent du gros vair pour les fourrures [1]. Marguerite vivait encore en juin 1244; les époux acquirent alors, moyennant 320 livres tournois, le fief que Ferry d'Aunay tenait à Presles, mouvant de Jean de Champagne [2].

Pierre III figure en 1251 dans les comptes royaux avec le titre de «custos puerorum Regis». Il a donc la charge de «gouverneur des enfants de France [3]» : c'est celle que son fils, Pierre de Laon, reçut de Philippe le Hardi. Elle rentrait peut-être déjà, au point de vue de la surveillance générale, dans celle que Pierre II avait exercée en qualité de chambellan d'une jeune reine mère de nombreux enfants.

Il reçut encore en 1256 des robes en même temps que son fils Pierre de Laon. Celui-ci ayant hérité, dès 1257, de la terre de Presles, la fin de l'année 1256 ou le début de 1257 circonscrivent la date funèbre de Pierre III. Son père ayant pu naître vers 1166, et son fils Pierre de Laon étant né en 1214, sa date de naissance peut se placer en 1190. Il serait mort à l'âge de 66 ans.

III *b.* Adam, *évêque de Senlis* (1227-1256); Jean Tyard (1220); André Tyard, Tyard II (1242).

En 1220, Jean, fils de Tyard de Chambly, donnait à l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, près l'Isle-Adam, son cens et une dîme qu'il tenait de dame Béatrice de Trainel [4]. Jean était marié à Tiphaine et laissa un fils, Pierre Tyard de Chambly, cité en 1262.

C'est à cette branche qu'appartient l'évêque Adam Ier de Chambly

(1) *Historiens de France*, XXI, 247.

(2) Copie authentique de janvier 1295. Arch. de Seine-et-Oise, A 1300. — Cet acte émanant de «Petrus de Chambliaco, cambellanus domini Regis», a été compris, par une confusion très explicable, parmi les actes émanant de Pierre V de Chambly et de sa première femme Marguerite, dont un arrêt du Parlement ordonna de dresser des vidimus.

(3) *Historiens de France*, XXII, 740.

(4) Ms. lat. 5462, fol. 91; ms. lat. 10999, fol. 67 et 97.

qui occupa le siège de Senlis. En 1242, ce prélat aumônait aux moines du Val « toute sa dîme de Chambly », et un acte subséquent rappelle que ses deux frères, bourgeois de Chambly, André Tyard et Tyard II, renoncèrent à toute revendication sur cette dîme [1]. Tous ces frères eurent une sœur nommée Marguerite [2].

Tyard, l'ancêtre de cette branche, peut être regardé comme un frère du doyen Herbert et de Pierre II de Chambly. En effet, d'une part le prénom d'André se retrouve dans la maison de Chambly comme prénom de chevalerie [3]; et, d'autre part, les Tyard cousinaient, au siècle suivant, avec les Chambly. En 1304, Oudard de Chambly, frère de Pierre V, désigna parmi ses exécuteurs testamentaires « Andrieu Tyart, panetier de la reine ».

IV. Pierre IV de Laon (1214-1282). *Ep.* Sébile († 1292).

Bien que le colonel Borrelli de Serres se soit élevé contre l'opinion commune qui fait de Pierre de Laon un anneau de la généalogie des Chambly [4], elle peut être regardée comme parfaitement fondée. Si les actes dans lesquels Pierre V de Chambly déclare être l'héritier de sa mère « Sébile, veuve de monseigneur Pierre de Laon », peuvent laisser incertain le point de savoir s'il ne s'agirait pas d'un beau-père (c'est ce que pensait le colonel de Serres, d'après d'autres présomptions qu'il n'a pas exposées), il y a trois autres faits qui ne laissent aucun doute sur la filiation. La famille de Laon issue de Pierre a toujours blasonné aux trois coquilles des Chambly; on les voyait sur la dalle funèbre de Royaumont placée en 1304 sur la sépulture de Jean de Laon, chevalier, seigneur d'Attainville [5]. Pèlerin, qui se déclare « fils de Pierre de Laon », se dénomme « Pelerin de Chambly ». Ce sont là des circonstances inadmissibles chez des beaux-fils d'un défunt, qui ne sauraient au XIII^e^ siècle usurper ni le surnom familial, ni les armoiries de leurs frères utérins. Enfin le premier acte de Pierre de Laon après la disparition de Pierre III de Chambly fut de revendiquer la justice

[1] Ms.lat. 10999, fol. 96.— *Tyard* répond au prénom latin *Theotardus*.

[2] « Kal. Junii. Marg reta de Chambli, soror Ade, Silvanectensis episcopi. » (Nécrologe de Senlis, collection Duchesne, LXXVII, 4o.)

[3] André de Chambly, chevalier, est cité en 1322. (Arch. nat., KK 1, fol. 63.)

[4] *Recherches sur divers services publics*, t. I.

[5] Gaignières, Pe 5, n^os^ 4025 et 4026 du *Catalogue* Bouchot.

du duel sur ses hôtes de Presles (justiciam hospitum suorum manentium apud Praterias) et subsidiairement tous les autres droits de justice. L'enquête du Parlement montra qu'il ne pouvait rien prouver de ses prétentions, et un jugement rendu à la Saint-Martin le débouta [1]. L'année précédente, Pierre de Laon figurait à deux reprises dans les comptes de Jean Sarazin : le roi lui fait donner 28 livres pour remplacer un palefroi, puis 8 livres pour un « roncin mort » [2].

Pierre de Laon était né en 1214, ainsi que le constate sa déposition devant la Commission d'enquête pour la canonisation de Louis IX. Elle avait fonctionné à deux précédentes reprises, en 1273 et 1278 [3]; c'est dans sa troisième session, du 12 au 20 juin 1282, qu'elle entendit « monseigneur Pierre de Loon, chevalier, homme d'avisé aage et riche, de 68 ans ou environ » [4]. Comme on indique toujours les années *accomplies*, on doit faire remonter sa naissance aux premiers mois de 1214.

La participation de Pierre de Laon à cette enquête sur la sainteté de vie de son maître ne permet pas de le confondre, comme plus d'un l'a fait, avec Pierre de Villebéon, dit « le chambellan », qui, ayant accompagné saint Louis à la dernière Croisade, succomba pendant le voyage de retour, le 21 février 1271 [5].

C'est en 1214 que naquit Pierre IV. Pourquoi reçut-il le surnom « de Laon » ? Un texte du règne de Philippe le Bel, postérieur à sa mort, donne lieu de croire qu'il fut d'abord dénommé « Perrin dit Herbert de Laon [6] », et le surnom d'Herbert est une commémoration de son grand-oncle.

Sa famille eut des relations continuelles avec l'église de Laon. L'évêque de Senlis, Adam de Chambly, sacra le 22 août 1249, à Crépy-en-Valois, l'évêque de Laon Itier de Mauny [7]. Gautier de Chambly — peut-être un frère aîné ou un oncle d'Adam — étant

[1] Beugnot, *Les Olim*, I, 50.

[2] *Historiens de France*, XXI, 357.

[3] Riant, *Notices et documents publiés par la Société de l'histoire de France à l'occasion de son cinquantenaire*, 1889, p. 155.

[4] *Historiens de France*, XX, 91.

[5] Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours*, II, 123.

[6] Acte concernant « Pelerin *dit* de Laon, fils de Perrin *dit* Herbert de Laon, chevalier » en février 1289. (Laisné, ms. fr. 24132, p. 223.)

[7] *Gallia christiana*, X, 1418-1420.

chanoine de Laon, fut en 1225 promu doyen. Il mourut quatre ans plus tard à Rome, où il s'était rendu pour porter plainte contre son évêque, Anseau de Mauny [1]. D'autre part, le nécrologe de Notre-Dame de Soissons ne contient pas moins de treize obits d'enfants et petits-enfants de Pierre de Laon [2].

Les mariages successifs de Pierre V de Chambly, fils de Pierre de Laon, avec Marguerite Tristan, et de leur petit-fils Pierre VII avec l'héritière de Montgobert, impliquent des affinités entre leur maison et la noblesse du Soissonnais ou du Laonnais, et c'est plus tard dans cette région que les seigneuries de Monthenault et de Bosmont constituèrent les derniers débris de la fortune féodale des Chambly; ils conservaient encore ces seigneuries sous Henri IV et ses successeurs.

Il n'est pas surprenant que Pierre IV de Chambly, né à Laon, ait pris le nom de son lieu natal pour se distinguer de son père et, plus tard, de son fils.

De même que le chancelier était souvent un évêque, les grands-officiers de la couronne avaient rang de chevaliers, lorsqu'ils n'étaient pas comtes. Mais leurs subordonnés, et notamment les chambellans, n'entraient dans la chevalerie que lorsqu'ils étaient assez riches pour tenir bannière et que leurs fiefs étaient assez étendus pour y recruter les écuyers qui devaient les suivre. C'est entre cinquante et cinquante-cinq ans que Pierre de Laon fut armé chevalier [3].

Dès lors l'objectif de toute sa maison fut de se faire concéder, en récompense de ses services, des fiefs dépendant de la couronne ou des rentes inféodées, leur assurant le rang de «chevaliers du roi», le privilège de servir sans intermédiaire sous la bannière du prince et de former sa garde dans les combats. Privilège redoutable lorsque, comme à Mons-en-Puelle, à Crécy et à Poitiers, la défense du fanion royal et la protection de la vie du souverain durent être achetées au prix du sang d'un grand nombre de ses chevaliers.

[1] *Gallia christiana*, IX.

[2] Dossiers bleus 165, *Chambly*, n° 15399, p. 15; D. Grenier, LXIII *bis*, 1-9.

[3] Ce point résulte de deux actes concernant une donation à l'abbaye de Longpont en Soisonnais, par Pierre de Laon, de 9 livres 12 sols de rente «sur les mestiers de Soissons, où je prends cxx livres de parisis». Cette libéralité est de novembre 1265. En mars 1270, n. st., le comte Jean de Soissons approuve cette donation de «Pierres de Loon, chambellan le roi de France, avant que il fu chevaliers». (Ms. lat. 5470, fol. 87 et 211.)

Philippe le Hardi fit de Pierre de Laon le gouverneur de ses enfants ; l'aîné des fils, le futur Philippe le Bel, était né en 1268 [1]. C'est pendant l'exercice de cette charge que l'ancien chambellan de Louis IX, atteint d'une affection musculaire, prit des cheveux de son maître qu'il conservait précieusement, et les appliqua sur le bras malade qui, à la troisième apposition, se trouva complètement guéri. C'est ce qu'il déposa en 1282, lors de l'enquête de canonisation, et ce fait fut enregistré comme un de ceux qui motivèrent la décision de Boniface VIII plaçant le fils de Blanche de Castille au rang des saints.

La femme de Pierre de Laon se nommait Sébile; elle lui survécut. Encore vivante en 1292 [2], elle terminait ses jours presque aussitôt, laissant à son fils Pierre V une rente de 83 livres sur l'argenterie de Chartres, qu'elle avait acquise de « Robert d'Ivry, chevalier, et Marguerite de Mouret, sa mère » [3]. En juin 1293, Pierre VI de Chambly, à qui son père avait transféré cette rente par avance d'hoirie, la céda au roi [4].

Nous n'avons aucune date précise pour la mort de Pierre de Laon, qui se place entre 1282 et 1292. Sa dernière fonction, comme le prouve un texte sur lequel nous reviendrons, fut d'être chambellan de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. Comme dès 1289 son fils Pèlerin de Chambly occupait cette charge, la date funèbre de Pierre de Laon peut être circonscrite entre 1282 et 1289, et se rapprocher beaucoup de cette dernière année.

V. Pierre V de Chambly, *dit* Hideux *ou* le Prudhomme (1242-1310). *Ép.* : 1° Marguerite Tristan († 1293); 2° Isabeau de Rosny.

Dans l'enquête de juin 1282 fut entendu, à côté de Pierre de Laon, « monseigneur Pierres seigneur de Chambli, homme d'advisé aage et mout riche, du diocese de Biauvès ». C'était un homme « de XL ans ou environ » et qui, raconte-t-il, « commença a estre avec le

[1] *Historiens de France*, XXIII, 165. — Langlois, *Le règne de Philippe III*, p. 40.

[2] Arch. nat., K 177, liasse 20, n° 18.

[3] Arch. nat., J 208, n° 10. — Marguerite de Moret était la mère non de Sébile, mais de Robert d'Ivry. (Appendices au *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, XII. Généalogie de la maison d'Ivry.)

[4] Arch. nat., J 208, n^{os} 11 et 16.

benoict roy assez tost puis que il revint d'outre-mer, à cele fois que il passa premierement; et fu demourant avec lui dès cel tens jusques au tens de sa mort» [1]. Né en 1242, Pierre V de Chambly, âgé au plus tôt de quatorze ans accomplis, entra, sans doute au début de 1257, au service de Louis IX. Un récit légendaire relaté par l'abbé Genty [2] veut qu'un Chambly (ce serait Pierre III) ait été torturé, puis massacré par les Sarrasins qui l'avaient capturé, parce qu'il refusait de se faire musulman; le roi, en l'apprenant, aurait immédiatement attaché à sa personne le fils du martyr, âgé seulement de douze ans. Cela ne tient pas debout. C'est bien Pierre III qui vivait encore en 1256 et mourut presque aussitôt après; la transmission de la seigneurie de Presles, opérée dès 1257, ne laisse à cet égard aucun doute. Mais la légende a pu naître du fait que Pierre III, qui avait dû accompagner Louis IX à son premier voyage en Terre-Sainte, étant mort après son retour, peut-être des souffrances éprouvées dans une captivité temporaire, le roi s'attacha aussitôt non pas le fils du défunt, qui le servait déjà, mais son petit-fils.

Dans sa déposition, Pierre de Chambly disait encore qu'il demeurait avec le roi au temps de sa mort, qu'il lui fut très familier et connut tous ses secrets : «il croit que le benoict roi fu le meilleur homme que il onques eust veu, pour la saintée de la vie que il li vit mener».

Le témoignage des deux chambellans fut d'importance capitale dans ce procès canonique. Dès que Louis IX fut mis au rang des saints, la maison de Chambly se hâta de rendre public le culte qu'elle lui avait voué par anticipation. Pierre V hérita de son père les cheveux qui reposaient dans un reliquaire de vermeil, et, avec bien d'autres souvenirs du pieux monarque, il constitua ce trésor que gardait la chapelle de leur château de Quatremares, quand, en 1321, le roi les y fit reprendre pour les transporter à la Sainte-Chapelle de Paris. «Pierre Hisdeus, chambellenc du benoict sainct Loys» — Pierre V fils de Pierre de Laon — recueillit et distribua à ses proches des effets portés par son maître et que l'on conserva précieusement. Ainsi, «quand le benoict roi fu trespassé de cest siecle à Tunes», son «mantel» fut rapporté par Pierre Hideux qui le

[1] *Historiens de France*, XX, 639.
[2] *Livry et son abbaye*, p. 24.

donna à Jean Sarazin : celui-ci en gratifia Chaalis, et le prieur du monastère intervint au procès pour relater qu'ayant revêtu ce manteau en une grave maladie, il se trouva subitement recouvrer la santé [1].

Devant l'autel de Quatremares se voyaient deux statues d'orants. L'inventaire des joyaux sacrés rédigé par le bailli de Rouen les décrit [2] ainsi : « Deux chevaliers d'argent doré, à genoys, dont l'un est armé des armes messire Pierre le Chambellan; et l'autre chevalier, des armes messire Pierre de Chambli. »

Une association si intime trahit sans doute plus qu'une affection commune pour le feu roi. Pierre le Chambellan était mort, sans enfants connus, bien longtemps avant que ces œuvres artistiques fussent exécutées, et même que Quatremares entrât dans le patrimoine des Chambly. Mais il était, avec son frère Gautier III de Nemours, coseigneur de Tournenfuye [3], et lorsque leur branche finit en quenouille, le roi racheta cette seigneurie pour la donner à Pierre VI de Chambly. D'où l'on peut induire que celui-ci descendait d'Adam Ier, père de Pierre le Chambellan; était-ce par un autre de ses enfants, Mathieu, marié en 1249 à une Sibylle (Sébile), d'où la femme de Pierre de Laon serait issue?

On a déjà vu que le chapitre de Paris concéda, pour les essarter, des parts de la forêt de Vernou, en 1202, à Gautier II de Nemours, père d'Adam Ier; en 1228, à Pierre II de Chambly. Gautier II possédait, auprès de Moret (berceau de la dame d'Ivry), des biens non seulement à Tournenfuye, mais aussi à Machault; la famille féodale à qui cette dernière terre donna son nom se composait aussi de chambellans du roi, dont l'un maria sa fille à Pierre VI de Chambly. On peut conclure de tout ceci à une alliance ancienne qui donnait à Pierre de Chambly et à Pierre le Chambellan une ascendance commune.

Pierre V de Chambly épousa fort jeune — sans doute vers dix-huit ans, en 1260 — sa première femme, nommée Marguerite. Les armes qu'elle appose en scellant un acte nous révèlent son origine. Ce sont celles de Pierre Tristan II, chambellan du roi, fils du chevalier qui se signala par sa bravoure à la bataille de Bouvines. C'est encore une alliance laonnaise. On ne peut guère re-

[1] *Historiens de France*, XX, 135.

[2] Boutaric, *Arrêts du Parlement de Paris*, II, 449, n° 6799.

[3] Richemond, *Seigneurs de Nemours*, II, xlv (d'après le ms. lat. 5482, fol. 137).

tarder le mariage de Pierre V, puisque son fils aîné Pierre VI se trouvait, dès 1277, l'époux — tout au moins par contrat, sinon par consommation de l'union — de Jeanne de Machault. A cette date Pierre VI était déjà chevalier, mais il n'avait encore aucune charge de cour.

Pierre V fut chambellan de saint Louis dans les derniers temps de sa vie. C'est un titre qu'en 1290 il revendiquait, alors qu'ayant résigné son office, il n'était plus titré que «chevalier du roi». C'est lui le «Petrus de Chambli, camerarius regis Francie», qui amortit en avril 1269, aux moines du Val, trois muids de vin sur la récolte d'une vigne ès glaises de Prérolles, dans le ressort de sa seigneurie de Presles [1].

On n'a pas oublié qu'au procès-verbal de l'enquête de canonisation, il se dit «du diocèse de Beauvais». C'est que Pierre V, encore qu'il fût «mout riche» et fieffé dans maint diocèse, avait alors en celui de Beauvais son principal établissement. En juillet 1276, il recevait [2] du prélat diocésain l'autorisation d'instituer dans son manoir de Chambly une chapelle dont l'évêque se réserve le patronage. En 1275, il avait obtenu de Philippe III, auprès duquel il conservait ses fonctions, qu'en échange de 52 livres 10 sols de rente consolidée, ce prince lui donnât le manoir royal de Crouy, le pressoir de Bernes, les bois de Montigny-le-Prouvaire, tous les droits régaliens sur ces paroisses et sur celles du Mesnil-Saint-Denis et de Blincourt [3]. En juillet 1277, le roi lui reprit 23 livres tournois qu'il avait acquises de Thibaud de Champagne, et par échange lui accorda d'autres revenus de la couronne au comté de Beaumont [4]. En février 1286, il faisait encore adjoindre à son fief toute une série de droits et de propriétés à Chambly, Beaumont, Champagne et aux alentours [5].

Mais tout à coup, en novembre suivant, un brusque changement de front s'opère. Pierre rend au roi Philippe IV tout ce que Philippe le Hardi lui a concédé onze ans auparavant, en retenant

(1) Ms. lat. 5462, fol. 307.

(2) Cartulaire C de l'évêché de Beauvais, fol. 172; Dom Villevieille, XXV, 76.

(3) Arch. nat., J 208, n° 1. Édit. Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 120.

(4) Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 131. — Il est appelé par le roi «Petrus de Chambliaco, dilectus cambellanus et fidelis noster», et, dans l'intitulé de l'acte, au cartulaire, «Petrus Hisdeus».

(5) Arch. nat., J 423, n° 23.

pourtant les hommages liges de Renaud du Mesnil-Saint-Denis et de Richard de Blincourt, ses écuyers. Il y ajoute cent livres de rente sur la prévôté de Paris que le roi lui avait antérieurement données. En retour il obtient la terre de Quatremares en Normandie, rentrée faute d'hoir mâle dans le domaine de la couronne[1]. Cet acte est le dernier où Pierre Hideux reçoive encore de la chancellerie la triple qualification «dilectus miles, cambellanus et fidelis noster» : il ne se dénommera, pendant toute une période, que «miles domini Regis». C'est qu'il a quitté le service du roi pour diriger la maison de la comtesse d'Alençon et de Blois, Jeanne de Châtillon, veuve depuis 1279 de Pierre de France, cinquième fils de saint Louis. Cette princesse lui assura «cent livres de parisis de rente perdurable à prendre au Temple de Paris» dont il céda soixante livres en 1290 au couvent de Chaalis pour l'énorme capital de quinze cents livres parisis. Peut-être les moines avaient-ils trouvé ce moyen délicat de le remercier de leur avoir indirectement procuré le «mantel du benoict sainct Loys». Jeanne approuva cette cession qu'avait faite, dit-elle, «dilectus et specialis noster dominus Petrus, dominus Chambliaci, miles serenissimi Philippi regis»[2].

En le congédiant pour le donner à sa belle-tante, Philippe le Bel avait fait à Pierre V un double cadeau. D'une part, Chambly où il possédait divers droits et propriétés, notamment un hôtel appelé «la maison Hideuse», fut érigé en seigneurie avec une mouvance féodale à laquelle avaient été rattachés les fiefs de Blincourt et du Mesnil-Saint-Denis. D'autre part, Philippe le Hardi avait racheté de Henri VII de Grandpré, petit-fils et successeur de Henri V de Grandpré et de Marie de Garlande, la terre de Livry; le manoir, abandonné par des possesseurs éloignés, en était «sans prix, descheu et gasté»; quant à la terre, une appréciation complaisante du prévôt de Paris l'évalua tout juste à 80 livres 8 sols 11 deniers[3]. Une nouvelle libéralité du prince conféra cette seigneurie, d'une valeur réelle tout autre, à Pierre de Chambly, conjointement sans

[1] Arch. nat., J. 208, n° 25.

[2] Cartulaire de Chaalis, ms. lat. 11003, part. I, fol. 96. — Arch. nat., K 189, n° 81.

[3] Ces faits sont rapportés dans l'arrêt qui fit recouvrer Livry à la couronne. Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, 2e édit., t. II, p. 83. Genty, *Livry et son abbaye*, p. 24-25.

doute avec sa femme Marguerite, car celle-ci prend, sur son sceau, la qualité de «dame de Livry». Un accord passé en juillet 1291 entre ces époux et les Templiers, en raison de leur commanderie de Clichy-en-l'Aunoy fondée par Henri V de Grandpré, assura le droit de libre garenne et de police armée à ceux-ci, et aux seigneurs une indemnité de dix-huit cents livres tournois[1]. On voit par ce simple détail combien était ridicule l'évaluation du prévôt.

La comtesse d'Alençon mourut sans laisser de postérité, le 19 janvier 1292, à l'âge de 38 ans[2]. Elle avait désigné, l'année d'avant, ses exécuteurs testamentaires : c'étaient l'évêque d'Orléans, le grand chambellan Mathieu II de Montmorency, le connétable Raoul de Clermont, et Pierre de Chambly[3]. La perte qu'en sa personne fit son fidèle serviteur fut, peu après, suivie de celle de sa femme. Marguerite fut enlevée à l'affection de son époux le 2 mars[4]. En août 1293, «Pieres sires de Chambli, chevalier et chambellan de très haut prince nostre seigneur Loys roy de France», — c'est bien saint Louis dont il rappelle le souvenir, — déclare : «Pour le salut de nostre ame et de l'ame de nostre chiere compaigne Marguerite... avons donné... aux seurs meneurs de Saint-Marcel delès Paris, de l'ordre de Sainte-Claire, cent solz de parisis de rente au Temple que nous prenons du don que noble dame Jehanne, jadis comtesse d'Alençon, nous y assist.[5]»

En février 1295, rentré avec son ancienne charge au service de Philippe IV, «Petrus de Chambliaco miles, illustris domini regis cambellanus», exécute les dernières volontés de Marguerite en délivrant à l'abbaye du Val, pour la fondation d'une pitance annuelle, un titre de 20 sols de rente à prendre sur 700 livres que Pierre et Marguerite avaient de rente sur la ville de Chambly[6].

La succession de Marguerite Tristan provoqua certaines difficultés, qu'atteste un arrêt du Parlement rappelé dans un vidimus de janvier 1295[7], ordonnant que «omnes litteras omniaque muni-

[1] Arch. nat., S 5096 B, édit. Genty, *Livry*, p. 27. — Pierre de Chambly avait fait en 1289 un accord analogue avec l'abbaye de Livry.

[2] *Art de vérifier les dates*, II, 625.

[3] Ce testament est édité par La Roque, *Histoire d'Harcourt*.

[4] Obituaire du Val-Notre-Dame, ms. lat. 5462.

[5] Arch. nat., K 182, n° 45.

[6] Arch. nat., K 189, n° 81.

[7] Arch. de Seine-et-Oise, A 1300.

menta pertinentia ad conquestus factos, matrimonio inter Petrum dominum Chambliaci et ejus quondam uxorem constante, cum Petrum eorum filium contingant, duplicari deberent».

Ces précautions étaient rendues nécessaires par le convol, bientôt réalisé, de Pierre Hideux, plus que quinquagénaire, avec Isabeau de Rosny, fille de Gui V Mauvoisin. De cette seconde union naquit un fils nommé Pierre comme son aîné.

Pierre Hideux se préoccupa de doter cette nouvelle famille; c'est alors que, par une série fort ingénieuse d'opérations, commencées dès 1293, il parvint à constituer cette châtellenie de Neaufles, près Gisors, institution improvisée et éphémère dont la curieuse histoire exigerait une monographie. Ses plans arrêtés et le concours du roi, qui lui fournit des sommes énormes (jusqu'à cinquante mille livres pour la construction d'un château splendide dont la reine Blanche d'Evreux fit plus tard sa résidence définitive), étant assuré, il n'hésita pas à se dessaisir en faveur de son fils aîné Pierre VI, déjà seigneur de Viarmes et de Presles, de la terre de Livry, puis de celle de Chambly. C'est en mai 1297 que commencèrent les libéralités royales visant «les enfans nez et à naistre de Isabeau de Roony, engendrez et à engendrer de Pierre seigneur de Chambly»[1].

Le nécrologe du Val commémore au 12 avril «Petrus Hideus de Chambliaco». C'est sûrement le mari de Marguerite Tristan et d'Isabeau de Rosny. Cette dernière était veuve en juin 1311 : elle demanda le règlement de son douaire à son fils; en 1315, elle se remaria au sire d'Heilly, et, l'ayant perdu, convola avec le comte Jean de Sancerre, également veuf.

VI. Pierre VI de Chambly, *sire de Viarmes* (1260-1308). *Ep.* Jeanne de Machault (1277 † 1331).

Pierre VI de Chambly, fils de Pierre V Hideux ou le Prudhomme, fut lui-même surnommé Pierre le Gras, d'après le texte de l'arrêt de 1321 édité par Brussel. Né vers 1260, il épousa dès 1277 Jeanne, fille de Pierre de Machault, chevalier, d'une famille de chambellans qui possédait la seigneurie de ce nom près du Châ-

[1] Ms. fr. 29710, Dossiers bleus 165, *Chambly*, n° 15399, p. 8. — Arch. nat J 208, n° 13.

telet-en-Brie[1]. Dans sa dot figuraient 65 livres de rente que Philippe le Hardi transféra sur la prévôté de Beaumont comme plus voisine de la résidence des époux[2], et 33 arpents de terre à « Chapendu » dans la châtellenie de Melun, vendues en 1289, pour 150 livres tournois, à Saint-Magloire de Paris[3].

Dès 1277, Pierre VI avait rang de chambellan; en juin 1288, il porte déjà le titre de seigneur de Viarmes qui sera longtemps son surnom distinctif. Il acquiert alors de Marguerite, reine de Jérusalem, moyennant 9,500 livres tournois, la terre de Torigny en Normandie[4]. Son père lui céda successivement Presles et Livry. A ces titres, il conduisit, à l'armée de dix mille hommes appelée à faire en 1297 la campagne de Flandre, 32 hommes d'armes équipés à ses frais, 6 chevaliers et 26 écuyers. Il mena une nouvelle levée en 1302, après Courtrai[5]. Le 20 mai 1303, les plénipotentiaires de Philippe IV pour la conclusion de la paix avec l'Angleterre furent le comte d'Évreux (Louis, frère du roi), les ducs Robert de Bourgogne et Jean de Bretagne, et Pierre de Viarmes[6].

Encore vivant en juillet 1307, Pierre VI était, en mars 1309, remplacé dans sa charge par son fils homonyme, qu'un acte royal appelle « nostre amé et féal chevalier et chambellan Pierre de Chambli, seigneur de Wiermes fil et hoir dudit trespassé »[7]. C'est en 1308 qu'il mourut, un 18 janvier d'après le Nécrologe du Val.

Jeanne de Machault, dont le sceau a été conservé[8] et dont la tombe, à Royaumont, est dessinée dans la collection Gaignières[9], était appelée « Madame de Wirmes ». Elle mourut entre 1326 et 1331; à cette dernière date, « ses hoirs » sont cités comme détenant la basse justice du Mesnil-Saint-Denis[10], et, à Persan, la justice haute et basse.

Jeanne fit en 1319, avec ses frères Jean, Pierre et Guillaume

(1) Voir sur cette maison la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XLIII (1876), p. 465; le Cartulaire de Saint-Magloire, ms. lat. 5414, fol. 452.
(2) Arch. nat., J 208, n° 2.
(3) Arch. nat., L 44, fol. 643.
(4) Arch. nat., J 208, n° 6.
(5) Genty, *Livry*, p. 28.
(6) Anselme, *Maison de France*, I, 89.
(7) Dossiers bleus 165, *Chambly*, p. 7. — Arch. nat., K 189, n° 55.
(8) Arch. nat., J 732, n° 121. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 1694.
(9) Gaignières, Pe 5, Catalogue, n° 4031.
(10) Douët d'Arcq, p. 206.

de Machault, un accord réglant leurs droits dans la succession de leurs auteurs communs[1]. L'année suivante, elle eut à soutenir un procès contre Isabeau de Bourgogne, sa belle-sœur, qui revendiquait au nom de son mari défunt toute la succession de Pierre Hideux. Enfin, après la catastrophe de sa maison et l'arrêt du Parlement qui annula tous les actes royaux en faveur des Chambly, elle fit en 1326, au nom de ses enfants, l'arrangement qui, grâce à «la pitié du roi» invoquée par sa supplique, laissait aux siens quelques débris de la formidable fortune de leur aïeul. En 1320, elle avait[2] cinq fils vivants : Pierre (VII) et Jean, chevaliers; Pierre (VIII), archidiacre de Térouanne; Louis, clerc, et Philippe, écuyer. En 1326, Jean et Louis ne sont plus cités; cependant celui-ci vivait encore en 1328. Deux filles sont nommées en 1326, Marguerite et Marie; une troisième, Isabeau, mariée à Jean de Rouvray, chevalier, en 1300[3], lui survécut et mourut un 5 mai; elle fut inhumée au Val-Notre-Dame[4].

VII. Pierre VII de Chambly, *sire de Viarmes* (1308-1310).
Ép. : 1° N. de Montgobert († av. 1315); 2° Jeanne d'Heilly.

Pierre VII hérita de la charge de chambellan que son père exerçait. Il l'occupait dès le début de 1308 et en juin 1310[5]. Le 23 mars 1321, au nom de ses frères et sœurs, il fit un accord avec son oncle Pierre (IX), seigneur de Neaufle, fils d'Isabeau de Rosny[6]. Encore cité en 1328, Pierre VII ne porte plus aucun titre de cour[7], il avait sans doute résigné ou perdu sa charge. Il mourut peu après, avant 1331. A cette époque, la prisée du comté de Beaumont nomme «madame de Viarmes» par réminiscence, et «les hoirs de madame de Viarmes», ce qui montre que la succession de Jeanne de Machault était alors indivise entre ses cohéritiers.

En 1315, Jean II sire d'Heilly, ayant épousé Isabeau de Rosny, veuve de Pierre V et belle-mère de Pierre VI, lui assigna en

(1) Arch. nat., JJ 35, n° 19.
(2) Boutaric, *Arrêts du Parlement*, II, 326, n° 6138.
(3) Arch. de Seine-et-Oise, A 1341.
(4) Nécrologe du Val, ms. lat. 5462; *ibid.*, fol. 63.
(5) Beugnot, *Les Olim*, III, 602.
(6) Coll. Baluze, XLVIII, 15.
(7) Arch. nat., JJ 65[1], n° 268.

douaire la moitié de la terre d'Heilly et maria sa sœur Jeanne à Pierre VII[1]. Celui-ci, né probablement vers 1278, n'avait pas attendu l'âge de 37 ans pour se marier. Sa première femme, dont le nom n'est pas connu, était l'héritière de la terre de Montgobert; vers le premier quart du XIVe siècle, cette terre passa pour la seconde fois aux mains de la famille de Clermont-Nesle par l'alliance avec le connétable Raoul de Jeanne de Chambly, « dame de Montgobert de son propre héritage », ainsi qu'elle se qualifie dans ses actes, donc fille aînée issue d'une union d'où aucun enfant mâle n'était sorti. Nous verrons un peu plus loin qu'elle eut apparemment de nombreuses sœurs. C'est seulement du second lit que Pierre VII laissa un fils, qui lui succéda comme seigneur de Viarmes, d'abord sous la tutelle de Jeanne de Machault, sa grand'mère, puis sous celle de son oncle Pierre VIII.

VIII. Jean Tristan Ier, *sire de Viarmes* (1333-1375). *Ép.* Jacqueline Quieret de la Vacquerie.

Jean Tristan, fils de Pierre VII, dut son surnom au souvenir des ascendants de sa bisaïeule Marguerite.

Il servait en 1339 et 1340 dans « la bataille monseigneur le comte d'Alençon » où s'étaient enrôlés quatre autres Chambly[2]. De retour dans ses foyers, il défendit en 1341 ses droits de justice à Viarmes contre les atteintes que les gens de l'abbaye de Royaumont y voulaient porter[3]. Il mourut entre 1371[4] et 1375. Son premier mariage est resté inconnu; il en sortit un fils, Jean Tristan II. En 1367, Tristan Ier était remarié à « Jacqueline La Quierete de la Vacquerie », fille de l'amiral Tristan Quieret[5]; il en eut trois enfants : Guillaume cité en 1385, Regnault mineur en 1389, et Marie, unie dès cette année à Robert de Belloy[6].

En 1388, Jean Tristan II vendit Viarmes à son cousin, Charles de Livry.

(1) Anselme, *Grands-officiers*, VI, 792.
(2) Arch. nat., KK 5, fol. 328′. Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 9.
(3) Arch. de Seine-et-Oise. Cartulaire de Royaumont, II, 1789.
(4) Arch. nat., X1A 1469, fol 468′, 480′.
(5) Arch. de Corbie, registre *Styx*, cité par D. Villevieille, ms. fr. 31908, ol. 78. — Arch. de Seine-et-Oise, A 1301.
(6) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 9.

VII *b*. Jean Huon de Chambly, *sire de Longperrier* (†1324).
Ép. Marie de Beaumarchais.

Le second fils de Jeanne de Machault, Jean, chevalier, cité en 1320, avait disparu dès 1326. Son identité est révélée par une mention du Nécrologe de Saint-Martin-des-Champs : « Debet Johannes de Chambliaco, dominus de Longapiru, quinque sextaria que emit dominus Petrus, pater suus, dominus de Wirmis »[1]. A Longperrier, commune du canton de Dammartin-en-Goële, se voit encore dans l'église une dalle funèbre avec l'inscription suivante[2] :

CI · GIST · IEHAN · DE · CHAMBELY — QVI · TRESPASSA ·
LAN · DE · GRACE · M · CCC · XXIIII · LE · MERCREDY ·
APRES · LA · SAINT · IEHAN · PRIES · POVR · LAME ·

Cette date répond au 27 juin 1324. Des deux écus que portait la dalle funèbre, celui de droite, au chevron, est seul resté visible. C'est celui de Marie, d'après son sceau apposé à une quittance de 1354 où il est parti avec l'écu à trois coquilles des Chambly[3]. Elle vivait encore le 8 novembre 1363. Son union fut prolifique. En 1341, on cite comme enfants survivants six fils : Eustache, Pierre (X), Jean, Enjorrand, Louis, Mathieu; deux filles, Marguerite et Marie.

Le sire de Longperrier est certainement le « Jean Huon de Chambly » qui, de 1318 à 1322, fut mêlé à des procès en Rouergue[4]. En effet, le 11 juillet 1320, fut noté au greffe du Parlement un accord entre « monseigneur de Chambly et monseigneur Jehan Hue son frère, le procureur de madame leur mère (Jeanne de Machault), leurs frères et leurs sœurs (les enfants de Pierre VI) et le procureur de Madame de Neaufle, au nom de li et de ses enfants », pour ajourner le prononcé d'un jugement à intervenir entre eux[5].

(1) Molinier, *Obit. de la prov. de Sens*, I, 439.
(2) L'abbé Marsaux, *Autour de Dammartin*, 1894, in-8°.
(3) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 14.
(4) Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, II, n°s 5727 à 6717.
(5) Boutaric, t. II, n° 6127.

VIII *b*. Eustache de Chambly, *sire du Val-Cocatrix* (1327 † 1341). *Ep.* Aliénor de Poissy.

Eustache ou Witasse de Chambly n'était encore qu'écuyer en janvier 1327 quand, en qualité «d'aisnez fuiz de noble homme mons^r Jehan de Chambly, chevalier jadis», il ratifia la vente consentie, le mois précédent, par sa mère au chapitre de Saint-Spire, moyennant 663 livres parisis, de 70 livres 5 sôls de rente sur le péage de Corbeil et sur les revenus de la prévôté de cette ville[1]. Il est titré «chevalier» dès le 16 mars 1332[2]. Aux rôles militaires de 1339 se rencontrent «mons^r Eustache de Chambli et quatre écuyers de Val-Coquatrix, de la bataille de mons^r d'Alençon»[3]. Il mourut le 23 mars 1341. Sa tombe, placée à Saint-Germain-des-Prés, devant le jubé en entrant à droite, portait ses armes (trois coquilles, la première brisée d'une molette) avec cette inscription[4] :

> *Cy gist messire Eustace de Chambeli, chevalier, seigneur du Val, lequel trespassa le lundi devant la saint Marc l'évangéliste l'an de grace 1341. Priez Dieu pour l'ame de lui, que Dieu lui fasse merci.*

Aliénor de Poissy, sa veuve, est citée dans un acte du 20 septembre suivant[5].

VIII *c*. Pierre X de Chambly, *sire de Longperrier*, et ses frères.

Pierre X de Chambly, cité en 1333, est en 1339 désigné ainsi : «Messire Pierre de Chambli de Lonper[ier], et trois écuyers retournant avec Pierre de Bu, après six jours, de la bataille de monseigneur d'Alençon.»

Il transmit cette seigneurie à son fils Jean II, qui la tenait en 1370, quand il vendit son fief de Roissy-en-France à Robert de Roissy[6].

(1) Arch. de Seine-et-Oise, G 1090 (*Inventaire*, p. 435).
(2) Arch. nat., X^1C 1.
(3) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 9.
(4) *Épitaphier Clairambault*, t. V, ms. fr. 8220, p. 398. — Sur ses obsèques, cf. Arch. nat., L 773.
(5) Arch. nat., X^1C 2.
(6) Cette vente du 13 avril 1370 est rappelée dans une déclaration d'Oudard de Roissy, fils de Robert, du 8 mai 1389 (Arch. nat., T 269^14).

Jean, troisième fils de Marie de Beaumarchais, prit part, comme ses frères, aux guerres de Gascogne[1]; il succomba sur le champ de bataille de Poitiers, aux côtés du roi Jean[2].

Enjorrand, son frère, reçut, la même année 1356, de ce prince une rente de 20 livres sur le Trésor[3]. Son cachet, portant l'écu à trois coquilles, scelle un reçu du 8 novembre 1363 donné au nom de sa mère, pour une rente sur le bailliage de Troyes[4]. Deux orphelins, Jean et Jeanne, lui survivaient en 1377[5]. Le 13 décembre de cette année, Charles V accordait une gratification de cent francs d'or « à son amé vallet de chambre Jehannin de Chambly »[6].

« Messire Loys de Chambly, chevalier à Meaux, en la compagnie du roy pour la défense du chastel » en 1356, peut être regardé comme le cinquième fils de Jean de Longperrier[7]. C'est lui qui, en 1358, fut tué en luttant contre la Jacquerie.

Mathieu de Chambly, le dernier de ses frères, étant « écuyer du bailliage de Sens », assista au sacre du roi à Reims en 1350[8]. En 1357, il était capitaine de Saint-Jean-d'Angély[9].

VII*c*. Pierre VIII, *archidiacre de Térouanne* (1320 †1348), et Louis de Chambly (1315-1328), *chanoine de Chartres*.

Le troisième et le quatrième fils de Jeanne de Machault furent voués à l'Église. Pierre occupait dès 1320 la charge d'archidiacre de Térouanne, sans toutefois l'exercer. Un bref de Jean XXII, adressé, le 1er octobre 1321, « Petro de Chambliaco, archidiacono Morinensi », lui permet de continuer ses études avec dispense de résidence pour trois ans[10]. En 1326, il cumulait avec ce bénéfice un canonicat à Notre-Dame de Paris[11]. Présenté le 11 septembre 1335 par les chanoines de Saint-Donatien pour la prévôté de

(1) Titres scellés de Clairambault, A 27, n° 138.
(2) Velly, *Histoire de France*, IX, 188.
(3) Arch. nat., JJ 89, fol. 2. Coll. Lancelot, XXXIII, 285.
(4) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2096. Coll. Clairambault, A 27, n° 152.
(5) Arch. nat., X1C 46.
(6) Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 774, n° 1550.
(7) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 9.
(8) *Ibid.*
(9) Titres scellés de Clairambault, A 150, n° 11.
(10) *Lettres de Jean XXII*, édit Fayen, 1908, t. I, p. 387, n° 1106.
(11) Arch. nat., J 208, *Chambly*, n° 18.

Bruges[1], il joignit cet office à la chancellerie de Flandre, et les exerçait tous deux dès le 10 septembre 1336[2]. Il soutenait un procès contre Ide de Rosny, veuve de Mathieu de Trie, le 13 avril 1348[3], et sa mort, antérieure à l'année suivante, est à fixer au 3 juin d'après le Nécrologe du Val[4] : « III nonas Junii. Magister Petrus de Wirmis, quondam prepositus de Brugis ». Cette mention prouve qu'il renonça à sa prévôté, bien peu de temps avant sa mort, pour prendre l'habit de Saint-Benoît peut-être, mais non pour rentrer dans le siècle. Bien que n'ayant pas abandonné la cléricature, un rang doit lui être attribué dans la classification féodale de sa maison, car, ayant « le bail » de son neveu Jean Tristan Ier, il exerça les droits seigneuriaux sur la terre de Viarmes, dès la mort de sa belle-sœur (avant 1331), au moins jusqu'en 1333, et en 1336 il prend le titre de « seigneur du Fay-en-Loges ».

VII *d.* Louis de Chambly, *chanoine de Chartres* (1315-1328).

Louis de Chambly, qualifié clerc en 1320, était chanoine de Chartres dès 1315 et encore en 1328[5]. Il possédait à Paris « en la rue d'Otriche, à l'opposite de la maison de monsr le comte d'Estampes », une maison qui, après sa mort, passe à « maistre Pierre de Chambly, prévost de Bruges », et qui appartenait le 8 septembre 1376 à Marguerite de Clermont, dame de Montgobert, fille de Raoul de Clermont et de Jeanne de Chambly. Cette dernière, veuve en 1343, se qualifie « dame de Montgobert de son propre héritage ». Ce fut une des nombreuses petites-filles de Jeanne de Machault, vraisemblablement par l'aîné de ses fils Pierre VII. En effet, Jean de Menou, seigneur de Montgobert par son mariage avec Marguerite de Clermont, possédait de ce chef les trois cinquièmes de la terre de Salsogne, près de Braisne-en-Soissonnais. Un cinquième appartenait à Charles de Livry, fils de Philippe et neveu de Pierre VII; le dernier cinquième à la dame d'Estouteville, Isabeau de Chambly, veuve en 1361 de Louis d'Estouteville[6], celle-ci étant apparemment

[1] Cartulaire du XIVe siècle, cité par D. Caffiaux, vol. 1212, p. 1112.
[2] Arch. hospit. de Paris, *Inventaire*, n° 5176.
[3] Arch. nat., X1C 4.
[4] Molinier, *Obit. de la prov. de Sens*, I, 629.
[5] Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 12. — Arch. nat., JJ 65[1], n° 268.
[6] Lannelongue, *Histoire d'Estouteville*. Cet auteur commet plusieurs confusions.

sœur de Charles; elle fut inhumée à l'abbaye du Val, où sa tombe lui attribue bien l'armorial des Chambly[1].

Marie de Chambly, «dame de Monsterel et de Salsogne», qui fit accord avec Saint-Jean-des-Vignes le 16 juillet 1350[2], et qui disparut avant 1356, fut sans doute une sœur de Jeanne dame de Montgobert; à la Toussaint 1356, celle-ci donna à la comtesse de Braisne dénombrement de ses biens à Salsogne et dans les paroisses voisines, Cerseuil et Seringes (Ciry). A côté se trouve encore la terre de Courcelles, dont en 1329 l'archidiacre de Térouanne était seigneur, et pour laquelle, le 22 mars 1347, hommage fut fait à Braisne par Lore de Chambly[3].

VII*e*. Philippe de Chambly, *sire de Livry* (1320 † 1346). *Ép.* Jeanne de Trie, *dame de Livry* (1346-1357).

Philippe, le dernier des fils de Jeanne de Machault, écuyer dès 1320, fut armé chevalier entre 1326 et 1329[4]. «Messire Philippe de Chambeli» figure en 1340 «avec quatre écuyers de Livry» dans «la bataille monseigneur le comte d'Alençon»[5]. Il se qualifie «seigneur de Livry en Launoy» dans la quittance[6] qu'il donne, le 27 février 1343, pour un quartier de rente (128 livres 5 deniers parisis) sur la recette de Paris.

Il périt à Crécy, laissant veuve Jeanne de Trie, fille de Renaud III[7], tutrice d'un fils, Charles, encore mineur en 1354[8]. Le 22 mai 1357, «Jeanne de Trie, dame de Livry en Launoy et de Houdencourt», déclare : «Pour l'ame de nostre tres cher seigneur et compaignon monseigneur Phelipe de Chambly chevalier, de nous et de Charles nostre fils, en la maison Saint-Julien seant au terroir d'Erreuses, membre Nostre-Dame d'Ourscamp, en la paroisse de Bailleul, nous aurions ordené un oratoire et une cloche pour

(1) Gaignières, Pe 5; *Catalogue*, n° 4044.

(2) Dom Caffiaux, t. III, p. 1898 (ms. fr. 33056).

(3) Melleville, *Dictionnaire historique de l'Aisne*. — Le Nécrologe du Val porte, au 23 août : «Laureta de Chambliaco, domicella».

(4) Arch. nat., JJ 65[1], 268; KK 2, 205.

(5) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 9.

(6) Titres scellés de Clairambault, A 27, n° 142.

(7) Anselme, *Grands-officiers*, VI, 665. — Elle agit comme veuve le 2 mai 1347 (Arch. nat., X[1c] 3).

(8) Arch. nat., X[1c] 5.

celebrer le service divin »[1]. A Bailleul-sur-l'Esche, Marguerite de Clermont, fille de Jeanne de Chambly-Montgobert, possédait un fief comportant haute, moyenne et basse justice, complètement déprécié en 1376[2].

Philippe de Livry avait hérité de sa nièce, Marguerite de Rouvray, ainsi que le constatent des lettres du roi Jean[3], une maison de plaisance, entourée de douves, à « Cachant proche le Bourg la Roine », que Jeanne, ayant de son fils « la garde et mainbournie », vendit au roi 4,000 écus d'or; encore voulut-elle retenir « les poissons qui sont ès fossez et eaux dudit manoir » : le Parlement remit à décider ultérieurement « si poissons sont meubles ou non »[4], et le roi « commit » cette agréable résidence à son cher secrétaire Martin de Mello. Jeanne de Trie était décédée dès le 19 novembre 1369[5].

VIII *d.* Charles de Chambly, *sire de Livry* (1346-1413).

Fils unique de Philippe de Livry et de Jeanne de Trie, Charles de Chambly reçut un don royal en 1354, sans doute à l'occasion de son émancipation[6]. Il fournit au roi, le 12 novembre 1360, l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Livry et de ses dépendances[7]. Il recueillit aussi celle de Houdancourt (près Estrées-Saint-Denis) de l'héritage maternel; en 1375, ce fief valait 145 livres 8 sols parisis, et huit arrière-fiefs, valant leur prix, en dépendaient[8]. Enfin il tenait en fief de la couronne 78 livres 5 sols 4 deniers de rente sur le Trésor de la ville de Paris[9], et les vendit pour 800 livres au roi Charles VI, le 24 mai 1389[10]. Il était, depuis plusieurs années déjà, chambellan de ce prince; le 6 avril 1382, un mandement lui allouait 60 livres en dédommagement des

(1) Ms. lat. 5473, fol. 188.
(2) Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 221.
(3) Du 17 avril 1353; copie, d'après un vidimus de 1364, Carrés d'Hozier 163, p. 157 (ms. fr. 30392).
(4) Laisné, vol. IX (ms. fr. 24132), fol. 11.
(5) Arch. nat., X^{1C} 14.
(6) Arch. nat., JJ 83 (*Inventaire*, p. 738).
(7) Copie analytique. Pièces originales 656, *Chambly*, n° 38 (ms. fr. 27140).
(8) Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 195.
(9) Cinq-Cents de Colbert, *Inventaire des hommages*, vol. CCXXXIX, fol. 2.
(10) Arch. nat., J 126, n° 1068. Cabinet d'Hozier, 86, *Chambly*.

frais exposés pour le voyage du roi à Compiègne et à Rouen[1]. En 1385, le roi lui fit don du château de Tournenfuye et de ses dépendances, racheté par lui des héritiers des Nemours-Villebéon[2] moyennant 1,380 livres. Charles le céda, avant 1399, au vidame du Laonnois, Jean de Montagu, sire de Marcoussis[3].

La charge de chambellan valait à Charles de Chambly une pension de 600 livres[4]; il la cumulait avec celle de capitaine du château de Vivier-en-Brie; en 1392, il avait remplacé dans ce poste Jean Le Mercier, lors de sa disgrâce[5].

Le duc de Bourgogne, qui se l'était attaché, lui donnait aussi des joyaux : en 1391 « un anel d'or, à un safir carré, d'une valeur de XXV frans »; en 1396, lorsque Charles l'accompagna en Angleterre, « un hanap et aiguière dorés et poinçonnés » du prix de 63 livres[6]. Charles était du nombre des chevaliers bacheliers qui formaient l'escorte de la reine Isabeau de Bavière, chacun ayant six chevaux, avec 300 francs pour ses frais personnels[7].

Les fonctions que remplissait le seigneur de Livry lui permettaient de connaître bien des détails cachés de l'existence de Charles VI. Il est de ceux au témoignage desquels fait appel l'auteur du *Songe véritable*, un Parisien anonyme versifiant vers 1406[8]. L'éditeur de cette œuvre, M. Henri Moranvillé, rencontrant ici Charles de Chambly dont il avait eu déjà l'occasion de s'occuper[9], lui a consacré une notice où il y a beaucoup à puiser. Parmi les nombreuses mentions qui le concernent, nous signalerons seulement sa participation, en 1403, à la délibération, avec ses cousins Jacques de Rouvray et Pierre de Menou [-Montgobert] et d'autres parents, autorisant le mariage de Louise de Clermont leur alliée[10];

(1) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 8.

(2) Laisné, vol. IX, p. 6 (ms. fr. 24132).

(3) Richemond, *Recherches sur les seigneurs de Nemours*, II, 105.

(4) Titres scellés de Clairambault, A 150, n° 17.

(5) Ms. fr. 20961, fol. 751.

(6) Ernest Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, p. 539, 564.

(7) Arch. nat., J 643, n° 14. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, II, 331.

(8) Vers 526-532. Édit. par Henri Moranvillé, *Mémoires de la Société de l'hist. de Paris*, XVII, 241.

(9) *Études sur la vie de Jean Le Mercier*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, t. VI, p. 252.

(10) *Journal de Nicolas de Baye*, édit. Tuetey, t. I, p. 165.

en 1411, avec Le Galois d'Aunoy et le sire d'Offémont, à la revision des condamnations des Armagnacs proscrits[1]; la même année, à la délibération du Conseil du 21 juillet, sur la réponse à faire aux princes d'Orléans, demandant justice du meurtre de leur père[2]; en 1412, au voyage du roi contre les rebelles et ennemis, au pays de Brie[3]. A la suite de cette expédition, sa santé s'altéra; en octobre il fit son testament[4]; encore vivant en janvier 1413, il n'acheva pas cette année. Sa mort est fixée au 15 octobre par le Nécrologe du Val. Il n'habita point Livry, dont il laissait le clos « en friche et savard »[5]. N'ayant point d'enfants, il légua toutes ses terres, Livry, Aunoy et Viarmes, à un cousin pauvre, Guiot de Chambly, son plus proche parent, donc certainement l'unique représentant de la branche des Tristan.

VI *b*. Oudard de Chambly, *sire de Gandelu* (1277-1303). *Ép.* : 1° Marie, 2° Jeanne de Villerseau.

Oudard, chevalier du roi, est indiqué comme frère de « Pierre de Chambly, chambellan du roi et sire de Viarmes », dans un acte de 1288. Oudard et Marie, sa femme, y cèdent à l'Hôtel-Dieu de Paris 30 livres tournois de rente sur la prévôté de Paris afin d'acquérir une maison « sita Parisius in vico Serpentis, que fuit magistri Henrici de Verdeleyo, quondam thesaurarii Laudunensis »[6].

Oudard eut une carrière très occupée. En 1277, il était chambellan de Pierre de France, comte d'Alençon[7]. A la mort de ce prince, en 1279, il rentra au service du roi qui lui confia la garde du château de Mantes[8]. Par des lettres données en cette ville, en 1282, Philippe III constate qu'Oudard vient de donner en ma-

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 604. — Cf. Arch. nat., JJ 165, fol. 65 et 134.

(2) Douët d'Arcq, *Choix de pièces*, I, 341.

(3) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 9.

(4) Ms. lat. 5462, fol. 340.

(5) Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, édit. Bournon, II, 258, d'après le 3e Cartulaire de Livry, fol. 11 (aujourd'hui perdu, cf. Stein, n° 2199).

(6) Arch. nat., K 182, n° 16. — Arch. hospitalières de Paris, n°s 5164-5165.

(7) Coll. Moreau, CCI, 213.

(8) Cette fonction d'Oudard a échappé au colonel de Serres, qui a résumé le *curriculum vitæ* de ce Chambly dans ses *Recherches sur divers services publics*, I, 309.

riage sa fille Marie à « Hue de Bouville, chambellan nostre cher fils messire Philippe le Jeune, fils le roy de France »[1].

En 1283 et 1284, il est nommé garde des foires de Champagne[2]. En 1287, il fit recevoir son fils chevalier[3]. Pendant ce temps il conservait son office dans la chambre du roi, bien qu'il l'exerçât d'une manière très intermittente[4]. Il se dérangeait en des cas importants, tels que le règlement des comptes du Temple[5]. Une décision du 24 mai 1301 transforma en appointements permanents et viagers l'indemnité de 16 sols parisis qu'il touchait jusque-là lorsqu'il accomplissait son service de conseiller. « C'est, remarque M. Borrelli de Serres, le premier indice de la formation d'offices permanents[6]. »

Philippe le Hardi avait ordonné d'assigner au chapitre de Beauvais 2,000 livres parisis de rente sur les halles de Paris, pour qu'il lui cédât la terre et châtellenie de Gandelu[7] dont il voulait gratifier son chevalier Oudard de Chambly et ses enfants[8]. Après la mort de sa première femme, Oudard, en mai 1302, d'accord avec ses enfants du premier lit, céda « la terre, chastel et chastellenie de Gandelus » au roi en échange de 2,000 livres de rente sur les halles et moulins de Rouen, sous la condition que Jeanne, la seconde femme d'Oudard, prît après la mort de celui-ci, sur cette rente, son douaire assigné sur Gandelu. Il semble par l'acte royal que cette assignation de rente était purement temporaire. On y lit en effet cette clause : « La terre et la descendue qui, aux enfants dudit Oudard est venue par le décès de leur mère (Marie) et celle qui leur escherra par le décès des enfants dudit Oudard qui mourront sans hoirs, sera partagée ainsi comme la terre de Gan-

(1) Laisné, ms. fr. 24132, 491.

(2) *Inventaire des Archives d'Artois*, II, 551; III, 557. — Félix Bourquelot a omis Oudard dans la liste des gardes accompagnant son *Essai sur les foires de Champagne*.

(3) Coll. Moreau, CCIX, 83. — Borrelli de Serres, *Recherches*, I, 311.

(4) Borrelli de Serres, *ibid.*, 268, 271.

(5) Léopold Delisle, *Opérations financières des Templiers*, 122, 132.

(6) Ms. lat. 9783, fol. 115. — Borrelli de Serres, *ibid.*, I, 313-317.

(7) Cant. Neuilly-Saint-Front, arr. Château-Thierry.

(8) Charles V attribue ce don à son *proavus* (ou bisaïeul) Philippe le Hardi (qui était en réalité son trisaïeul). Lettres de 1371. Arch. nat., K 189, n° 41. — En fait, l'assignation donnée au chapitre émana de Philippe le Bel, frère du bisaïeul de Charles V.

delus fut partie et divisée entre eux-mesmes, sur la terre qui leur sera délivrée dedens trois ans, pour et au lieu desdites 2,000 livres de rente entre la rivière de la Somme et de l'Aize ou entre Champaigne et la mer d'Angleterre, en un lieu ou en deux, souffisants en justice et seigneurie »[1]. Les lettres de Philippe IV sont datées du « Montcel près le Pont-Sainte-Maxence ». C'était une propriété royale concédée à Pèlerin frère d'Oudard. « Gile dit de Laon et damoiselle Osille sa femme » échangèrent avec le roi, en mars 1308, ce qu'ils avaient « ès maisons et manoir du Montcel delès Pont-Sainte-Maxence » contre une série de revenus dont les plus importants dépassent 50 livres[2].

La seconde femme d'Oudard se nommait Jeanne de Villerseau[3]. « L'an de grace mil trois cens, ou mois de septembre, Oudars de Chambli, chevalier, sire de Gandelus et Jehanne de Villearcheaus » sa femme, vendirent pour mille livres parisis « au temple de Soumereus »[4] tout ce qu'ils avaient « en la ville de Goudencourt, au dyocese de Beauvais, au parochage de Belle église »[5], provenant « de l'assenement en mariage de ladite Jehanne, avec trois fiés et un arrière-fié, . . . lesdites choses admorties de Jehan le Tyais, escuier, et damoiselle Jehanne sa femme, premier seigneur, de madame Peronelle, dame de Bailleus femme de feu monseigneur Jehan Poncin, chevalier[6], et de nostre cher seigneur monseigneur

(1) Arch. nat., K 167, liasse 1, n° 30. — Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 11.

(2) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 7.

(3) Villerseau, comm. de Canly, cant. Estrées-Saint-Denis, arr. Compiègue.

(4) Sommereux, cant. Grandvilliers, arr. Beauvais.

(5) Belle-Église, cant. Neuilly-en-Thelle, arr. Senlis. — Goudencourt est un finage disparu.

(6) Jean Poncin ou Poucin de Chambly, seigneur de Bailleul-sur-l'Esche (aujourd'hui Fosseuse, cant. Méru, arr. Beauvais), partageait avec Pierre de Chambly la propriété de la Cengle de Beaumont-sur-Oise (Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 135); à ce titre ils reçurent en commun une indemnité de 160 livres « pour l'échange d'Orléans » (*Historiens de France*, XXII, 624). En 1281, Jean Poncin et sa femme Perrenelle fondèrent une chapelle dans l'église paroissiale de Chambly (D. Villevieille, vol. XXV, d'après le Cartulaire C de l'évêché de Beauvais, fol. 172). « Johannes Poncin, dominus de Balalio », mourut un 30 mars, d'après le Nécrologe du Val. Il laissait une fille, Isabeau, mariée à Pèlerin de Chambly. Perrenelle vivait encore en 1331, et tenait du roi divers fiefs au comté de Beaumont et 280 livres sur le Temple (Douët d'Arcq, p. 203). Des terres aux Vallées de Méru, paroisse d'Amblainville, étaient aux mains de Jean, écuyer, sire de Bailleul en 1303, et de Pèlerin Poucin, écuyer, en 1315; ils les vendirent à

Pierre, chevalier, seigneur de Chambly et chamberlenc nostre seigneur le Roy». Le sceau, en partie brisé, apposé à cet acte représente un chevalier armé, montant un destrier caparaçonné dont les harnachements sont décorés d'un semis de coquilles. Au contre-scel, l'écu des Chambly aux trois coquilles chargé d'une bande [1]. C'est la seconde brisure de cadet; elle place Oudard au troisième rang parmi les enfants de Pierre de Laon et de Sébile.

Oudard, encore convoqué à une assemblée tenue à Arras le 5 août 1303 [2], disparut peu après; sa place était occupée, à la Chambre aux deniers, avant juin 1304, par Guillaume Cocatrix, valet du roi, ancien trésorier de Toulouse et trésorier des guerres [3]. En juin 1305, ses exécuteurs testamentaires exposent: «comme feu messire Oudart de Chambli, chevalier jadis, eut lessié en son testament, aus religieus du Val, vint livres de rente pour faire son anniversaire chacun an, nous Pierres sires de Chambli, Hues de Bouville sires de Nulli, Pierre de Chambli sires de Wirmes, chambellan dudit nostre seigneur le Roy, et Andrieu Tyart panetier à madame la royne de France, exécuteurs du testament dessusdit, asséons et assignons ladite rente, etc.» [4].

Oudard de Chambly laissa trois fils, Pierre, Oudard et Jean, qui sont ensemble nommés après avril 1314 [5], et plusieurs filles, dont Marie, femme de Hue de Bouville, et sa sœur homonyme, religieuse à Soissons.

D'après une des généalogies manuscrites de la maison de Chambly, il aurait porté le surnom de *Pie-Mouton*. Il est sûr que ses descendants adoptèrent celui de *Gris-Mouton* et s'allièrent avec des familles où le surnom de *Mouton* était aussi porté.

VII*f*. Pierre XI Grismouton (1303-1314).
Ép. Marguerite de La Chapelle.

Pierre de Chambly, cité après 1314, et surnommé Grismouton, épousa Marguerite de La Chapelle, qui avait cessé de vivre en

Saint-Victor; Pèlerin se réserva le champart et la seigneurie (Arch. nat., S 2071, nos 19, 45).

(1) Arch. nat., S 4992 et J 421, n° 8; Douët d'Arcq, *Coll. de sceaux*, n° 1689.

(2) *Historiens de France*, XXIII, 791 *a*.

(3) Coll. Moreau, DCXXXI, 89; Coll. Baluze, LV, 507.

(4) Ms. lat. 5462, fol. 366.

(5) Arch. nat., J 208, nos 26, 27.

1320 [1]. De ce mariage sortit une fille Jeanne, mariée avant 1322 à Jean III de Mauquenchy, dit *Mouton*, puis en 1339 à Guillaume Braé qui fut, à cause d'elle, seigneur de Cervon [2]. En 1362, elle était au service personnel de la reine de Navarre [3].

VII*g*. Oudard II de Chambly, *doyen de Saint-Aignan d'Orléans.*

« Maître Oudard de Chambly », ainsi nommé sans autre titre dans une cession de rente aux religieuses de Poissy en 1319 [4], fut, cette même année, pourvu de la charge de doyen de Saint-Aignan d'Orléans [5]. Il fit à son église de grands bienfaits, y bâtit une chapelle qu'il dota en l'honneur de Notre Dame [6] en 1331. Il mourut entre 1336 et 1339 [7].

Il avait à Caen une maison que des émeutiers saccagèrent en 1325 pendant son absence. « Ils ont, dit un arrêt du Parlement, rompu huys et ferrures, tué Guillaume Le Noir son chapelain, estant à genoux devant eux et demandant la vie, pillé la chapelle, rompu l'image de la Vierge et le Crucifix, et brûlé ce qu'ils ne purent emporter, pris trente écuelles et six plats d'argent, sept cents florins d'or à l'agneau. . . » Les bourgeois de Caen furent condamnés à 25,000 livres de dédommagement et leur beffroi privé de sa cloche [8].

Un acte royal de décembre 1320 fut passé « presentibus discreto viro magistro Oudardo de Chambliaco, decano ecclesie Sti Aniani Aurelianensis, et Odoardo, dicto de Chambliaco, ejus fratre naturali » [9]. — On voit qu'Oudard Ier avait laissé aussi un fils naturel.

La sœur d'Oudard II, qui fut religieuse à Notre-Dame de Soissons sous l'abbesse Émeline de Conty (1308-1320), Marie de

(1) Anselme, *Grands-officiers*, VIII, 604.

(2) Anselme, VI, 759.

(3) Titres scellés de Clairambault, A 27, n° 2, p. 2031. — Demay, *Coll. de sceaux*, n° 2106.

(4) Arch. nat., JJ 59, fol. 543, 568. Coll. Lancelot, XXXIII, 280.

(5) Robert Hubert, *Antiquités historiques de Saint-Aignan d'Orléans*, 1661, p. 106.

(6) *Ibid.* Pièce justificative n° 48. Coll. Lancelot, XXXIII, 284.

(7) Arch. nat., X1C 1; JJ 66, 455; JJ 69, 495.

(8) Ms. fr. 29710, Dossiers bleus 165; *Chambly*, n° 15399, fol. 11.

(9) *Ibid.*

Chambly, qualifiée «Deo sacrata, domina de Fermo» par le nécrologe de ce monastère, y laissa de grands biens : 190 livres pour la chapelle Sainte-Catherine, un calice et un grand nombre de joyaux [1]. A cette sœur homonyme, Marie de Chambly, femme du chambellan Hue de Bouville, laissa par son testament, fait à Paris le 8 juillet 1303 [2], son manteau fourré avec un couvre-chef fourré de lapin blanc ; elle légua à deux de ses nièces une petite couronne de pierres précieuses et deux ceintures de perles ; à une troisième, Marguerite de Chambly, une couronne garnie de *safis*, de *trèfles* à rosettes et de *perles d'Indes*.

VII *h*. Jean de Chambly, *écuyer* (1303-1327).
Ép. Jeanne Mauvoisin de Serquigny.

Jean de Chambly, écuyer, fils d'Oudard Ier, était dès 1303 marié à Jeanne la Mauvoisine, fille de feu Guillaume Mauvoisin, chevalier, sire de Serquigny [3]. On retrouve ces époux en plusieurs actes jusqu'en 1327 [4]. A cette date, ils furent autorisés à partager entre leurs hoirs, selon la coutume de Paris, quarante livres de rente qu'ils percevaient sur la vicomté de l'Eau, à Rouen. La possession de cette rente, revendiquée en 1456 par une descendante de Jean le Hase, frère de Pierre et de Philippe Grismouton, engage à considérer ces trois chevaliers comme enfants de Jean et dès lors petits-fils d'Oudard [5].

VIII *d*. Pierre XII Grismouton († 1356). *Ép*. Jeanne de Bailleul.

Des lettres du roi Jean, d'août 1347, font savoir que [6] Pierre de Chambly ayant aliéné au roi pour 1,000 livres 100 livres de rente sur les 533 liv. 16 sols qu'il avait droit de prendre annuellement sur les halles et marchés de Rouen, son frère, le chevalier Philippe de Chambly dit Grismouton, sollicita, en remboursant ces 1,000 livres, la restitution de cette rente à titre de retrait lignager, ce qui

(1) D. Grenier, *Collection de Picardie*, LXIII *bis*, 11.
(2) Pièces originales 656, ms. fr. 27140, *Chambly*, n° 35.
(3) Arch. nat., JJ 64, n° 664, fol. 388. Coll. Duchesne, XXXVII, 12.
(4) Arch. nat., JJ 64, n° 676. Coll. Lancelot, XXXIII, 282.
(5) M. le marquis de La Tour du Pin n'a pas précisé, dans son tableau généalogique des Chambly, la filiation de cette branche.
(6) Pièces originales 656, *Chambly*, n° 37.

lui fut accordé, moyennant ce remboursement et le payement du quint denier. Il fut tué devant Poitiers, le 19 septembre 1356.

En 1356, sa veuve Jeanne de Bailleul et son frère Jean le Haze, ayant la garde et mainbournie des enfants de Pierre de Chambly, adressèrent requête au duc de Normandie pour recouvrer les rentes sur les halles et moulins du roi dont jouissait feu Philippe Grismouton [1].

Une déclaration faite à l'abbaye de Saint-Denis au sujet de la seigneurie de « Poincy lès Meaux », tenue en arrière-fief des demoiselles de Chambly, filles du chevalier Pierre, montre qu'elles étaient sous la tutelle de « Monsieur La Haze de Chambly » [2].

L'une de ces filles était Jeanne dite « filia Petri Grismouton », qui laissa pour fils « Johannes dictus Grismouton de Blainvilla miles », vivant en 1367 [3], dont, par alliance, hérita Jean d'Estouteville, cité aux comptes du Trésor de 1399 à 1410.

Il est probable que Pierre de Chambly-Grismouton s'identifie avec Pierre de Chambly, sieur de Rutel [4], qui reçut un prêt pour lui et quatre écuyers « venant de Rutel et retournant pour neuf jours », en 1340 [5]; et qu'il laissa un fils homonyme, mort avant 1370. Charles V reçut à hommage, le 13 février de cette année, « Jacqueline et Colette de Chambly, sœurs, dame de Ruetel lès Meaux, filles de feu Pierres de Chambly, jadis chevalier et seigneur dudit lieu » [6].

Colette ou Nicole de Chambly survécut à sa sœur et porta la terre de Rutel à son époux Gilles Mallet, bibliothécaire de Charles V et châtelain de Pont-Sainte-Maxence, qui se dit « seigneur de Rithel » dans une donation fort importante à l'église de Pont [7] que M. l'abbé Pihan a publiée [8]. Dans un acte du 30 avril 1379, « Gile Malet, écuyer, valet de chambre du roi, seigneur de Villepesche, de Soisy, de Chatou-sur-Seine et de Balagny-lès-Senlis, chastelain en partie de Pont-Sainte-Maxence et vicomte de Corbeil », et sa femme « da-

(1) Orig. parchemin. Archives du château d'Arrancy-en-Laonnais.

(2) D. Caffiaux, vol. MCCX, p. 166, d'après le 3e Registre des fiefs de Saint-Denis, p. 193.

(3) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 9. — Arch. de la Seine-Inférieure, G 4587; *Inventaire*, III, 426.

(4) Canton de Villenoy, arr. Meaux.

(5) Dossiers bleus 165; *Chambly*, fol. 9.

(6) L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 752, p. 388.

(7) Arch. de l'Oise, H 1707.— Acte de la prévôté de Paris, 31 mai 1407.

(8) *Gilles Mallet, bibliothécaire de Charles V*; Beauvais, 1888, in-8°.

moiselle Nicole de Chambly» donnèrent en aumône à l'abbaye du Val 443 livres 16 sols 8 deniers de rente sur les halles et moulins de Rouen «qui appartenaient à ladite damoiselle par succession de son père Pierre de Chambli, chevalier, et de ses parents issus de feu Messire Oudart de Chambli chevalier»[1]. Le roi amortit ce transfert le 7 juin suivant[2].

L'écu de Nicole, chargé de cinq coquilles, trois et deux, accompagne son image, associée à celle de son mari, sur une superbe pierre de fondation qui orne l'église de Pont-Sainte-Maxence, et que M. l'abbé Pihan a décrite. Elle mourut en 1412, un an après son mari. Ces armes, aussi bien que celles de Gilles Mallet, diffèrent complètement de celles qui ornent une dalle funèbre de Chaalis reproduite dans la collection Gaignières[3]. C'est dans cette abbaye que reposaient Adam et Gautier de Chambly, évêques de Senlis.

VIII *e*. Philippe Grismouton († 1356).

C'était un capitaine ayant une nombreuse compagnie. En 1354, il recevait mensuellement, pour l'entretenir, 240 deniers d'or à l'écu[4]. Le roi lui fit remise, le 19 octobre de cette année, du quint denier sur l'achat d'héritages à Quinchy (Quincy), droit que l'on évalue à 100 deniers d'or[5]. Il est qualifié «conseiller du roi» et reçoit 600 deniers d'or le 29 août 1355 «en récompense des dépenses qu'il a faites pour plusieurs besognes secrètes» qui lui ont été commandées. Il périt à la journée de Poitiers le 19 septembre 1356, et fut inhumé avec son père aux Cordeliers de cette ville[6].

VIII *f*. Jean le Haze (1348-1376).
Ép. Jeanne de la Roche Guyon.

Il servait sous le maréchal de Nesle, gouverneur de Saintonge, de 1348 à 1352[7]. Plus tard il devint maître d'hôtel et conseiller

[1] Ms. lat. 5462, fol. 312. — Le mariage venait à peine de se conclure (Arch. nat., JJ 109, *Inventaire*, n° 946).

[2] Arch. nat., S 4200.

[3] Gaignières, Pe 5; *Catalogue*, n° 3966 (par erreur, Nicole est dite «morte avant 1379»).

[4] Dossiers bleus 165, fol. 8. Titres scellés de Clairambault, A 27, n° 146.

[5] Dossiers bleus 165, fol. 8.

[6] Bibl. de Poitiers, Collection Fonteneau, LXVII, 299.

[7] La Roque, *Histoire d'Harcourt*, IV, 487.

du roi, spécialement commis à recevoir les montres. En 1370, Charles V l'envoya par devers le pape, avec l'abbé de Fécamp[1], pour conduire à Sa Sainteté le cardinal de Cantorbéry. Il mourut entre le 7 mars 1376[2] et le 4 avril 1377, date où le roi avait pris en sa garde Jacqueline de Chambly, fille unique de Jean le Haze[3]. Elle épousa « noble homme monseigneur Pierre de Lihus, chevalier, chambellain du roy nostre sire et capitainne de sa ville et chastel de Corbeul », pour lequel elle donna quittance de gages le 8 novembre 1398[4]. Sa fille unique Jacqueline épousa Édouard de Beaujeu, sire d'Amplepuis, dont la fille Anne fut successivement unie au maréchal de Culant et au maréchal Jean de Baudricourt, puis à Louis de Beauveau, sénéchal d'Anjou[5].

VI*c*. Jean Hideux, *sire de Ronquerolles* (1293-1299).

Jean Hideux de Chambly, sire de Ronquerolles, se rattache à la lignée de Pierre VI, sire de Viarmes. La terre de Ronquerolles n'appartenait point aux Chambly. Ses possesseurs étaient des chevaliers de l'assise de Beaumont, mais en 1256 nous voyons l'un d'eux, Ansot ou Ansoud de Ronquerolles, parmi les fonctionnaires de la cour de saint Louis. C'est probablement son héritière Marguerite qui porta cette terre à Jean, l'un des fils de Pierre VI et de Marguerite Tristan. En 1293 les jeunes époux amortissent diverses acquisitions des moines de Beaupré à « Machecourt dejouste Beaumont entre Oize et les prés »[6]. Le sceau de Jean montre, dans le champ, un chandelier (emblème du chambellage) accosté de deux coquilles. La légende est : ✠ S' IEHAN HIDVS DE CHABLI. Il ne prend dans la pièce aucun titre et se dénomme : « Je Jehans de Chambli dis Hideus ». Mais en juin 1299, approuvant une libéralité faite encore à Beaupré, au même terroir, par « maistre Thieri jadis de Beaumont, clerc », il ne s'appelle plus que « Jehan de Chambli », — « Hideux » a disparu, — mais se déclare « chevalier sire de Ronquerolles ». Cette

(1) *Mandements de Charles V*, p. 398, n° 776.
(2) Arch. nat., X^{1c} 32.
(3) *Mandements de Charles V*, p. 830, n° 1686.
(4) Titres scellés de Clairambault, A 27, n° 162.
(5) Anselme, *Grands-officiers*, VI, 735.
(6) Orig. Arch. de l'Oise, fonds de Saint-Martin-aux-Bois. Sceau décrit par Demay, *Sceaux de Picardie*, p. 27. — Ms. lat. 9973, fol. 81-82.

fois on voit intervenir, à titre de confirmation, « Pierre de Chambli, chevalier sire de Wirmes, duquel en fié ladite terre muet, et Jehanne dame de Wirmes, femme du devant dit Pierre ». Marguerite de Ronquerolles, que Jean laissa bientôt veuve, se remaria au sire de Clary; elle eut de Jean une fille homonyme, dame de Ronquerolles, mariée à Renaud de Montauban, sire de Basentin.

VI *d.* Pierre IX de Chambly, *sire de Neaufle* (1310-1319). *Ép.* Isabeau de Bourgogne († 1323).

De son second mariage avec Isabeau de Rosny, Pierre V Hideux laissa un fils, Pierre IX (*dit* Perrot), qui fut son enfant de prédilection.

Perrot n'avait d'autres titres que ceux d'écuyer et de chambellan du roi de Navarre (le futur Louis X) lorsque, en juin 1311, sa mère réclama son douaire qui fut réglé par accord approuvé du souverain; le manoir de Quatremares, avec cinq cents livrées de terre à l'entour, demeurèrent à Isabeau [1]. Bien qu'encore mineur au point de vue légal, puisque, pour ce débat, il fut commis à la curatelle de Phelippot de Créquy, Perrot était déjà marié à Isabeau de Bourgogne.

Confondue à tort avec sa belle-mère homonyme, Isabeau de Bourgogne, qualifiée « cousine du roi » en 1320 [2], n'était point issue de la famille ducale : l'épitaphe de son fils Louis le dit « fuiz de la fille au comte de Bourgoinne » [3]. Sa généalogie est établie par un titre de la Chambre des comptes de Bourgogne analysé par Dom Villevieille en ces termes [4] : « Pierre de Chambli, seigneur de Neaufle, fils de Pierre seigneur de Chambli, avoit épousé Isabeau, fille de Jean de Bourgogne, fils de Hugues de Vienne et d'Alis de Méranie, comtesse palatine de Bourgogne. Laquelle Isabeau fut présente, et dite sœur de Henri de Bourgogne fils du susdit Jean, dans une transaction passée entre ledit Henri et Jeanne, reine de France et de Navarre, comtesse palatine de Bourgogne, touchant le château de Montrond près de Besançon au mois de mai 1321. » Jeanne était fille d'Otton V de Méranie, comte palatin de Bour-

[1] Arch. nat., J 208, n° 24.
[2] Boutaric, *Arrêts du Parlement de Paris*, II, 329.
[3] Coll. Baluze, LV, 522.
[4] Ms. fr. 31908, fol. 76.

gogne, dont la sœur Alix, qui devint l'héritière du comté, épousa Hugues, fils du comte Jean de Châlon, mort en 1266, avant son père[1], et à qui elle survécut plusieurs années.

Isabeau survécut quatre ans à son mari et ne se remaria pas. Elle fut inhumée dans l'église des Grands-Augustins de Paris, près du maître-autel, sous une tombe de marbre noir, ornée de sa statue et portant cette épitaphe[2] :

> *Cy gist madame Isabeau de Bourgongne, jadis dame de Neaufle, femme jadis de feu mons^r Pierre de Chambli le jeune, seigneur de Neaufle, laquelle trespassa à Paris le samedi d'après l'Ascension de Nostre Dame l'an de grace* M.CCC.XXIII.

La tombe portait deux écussons, l'un *de gueules à trois coquilles d'or* (Chambly), l'autre *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules* (Bourgogne ancien).

VII *i*. Louis de Chambly, *sire de Torigny* (1319 † 1341). *Ép.* Isabeau de Noisement.

La mort de Pierre IX fut suivie d'un interminable procès entre sa veuve et Pierre VII de Chambly, sire de Viarmes, et d'un autre entre elle et sa belle-mère la comtesse de Sancerre. Isabeau de Bourgogne défendait les intérêts de ses deux enfants, Louis et Jeanne[3]. A sa mort, on désigna comme tuteurs de ces orphelins[4] Thomas de Savoie (neveu par sa mère d'Otton IV, grand-père d'Isabeau), Gui VI Mauvoisin de Rosny (grand-oncle paternel des pupilles) et Guillaume Latimier, chevalier d'Angleterre (un Chambly émigré), « amis prochains » des mineurs.

Louis était majeur en 1323, date à laquelle il reçut de Charles le Bel des lettres de grâce lui assurant la possession de la terre de

[1] *Art de vérifier les dates*, II, 505. — Cet ouvrage commet une grave erreur en supposant Isabeau issue « d'un fils, on ne sait lequel », du duc Hugues IV (*ibid.*, 506).

[2] Raunié, *Épitaphier du vieux Paris*, I, 167. — La transcription de l'Épitaphier Clairambault, t. V, ms. fr. 8220, p. 456, est incomplète et fautive.

[3] Il ne faut tenir aucun compte de quelques transcriptions erronées où les enfants d'Isabeau sont nommés Louis *et Jean*.

[4] Arrêt du 4 mars 1325. (Boutaric, *Arrêts du Parlement de Paris*, II, 598, n° 7679.)

Torigny en confirmant l'échange fait contre Chambly[1]. En 1336, il acquit certaines rentes que lui céda son cousin le chevalier Henri de Bourgogne[2].

Encore cité avec le titre d'écuyer dans un acte du 11 février 1340[3], Louis de Chambly mourut le 9 mars 1341 et fut inhumé au Val-Notre-Dame, «sous un tombeau de marbre haut élevé où il est représenté en relief»[4]. Telle est la description de D. Estiennot qui a donné de l'épitaphe un texte plus sûr que ceux de Duchesne[5] et de Gaignières[6]. Louis mourut sans postérité.

Il avait épousé Isabelle de Noisement qui, d'après une note de Duchesne, se remaria à Foulques IV de Matha, seigneur de Royan.

Jeanne de Chambly, fille d'Isabeau de Bourgogne, épousa Philippe Huon de Vienne. Elle mourut entre la Toussaint et Noël 1359, d'après une ordonnance de payement obtenue par son fils Hue en 1366, pour les derniers termes d'une pension de 60 livres qu'elle touchait sur la recette de Blois[7].

V *b*. Pèlerin de Chambly *ou* de Laon, *dit* le Latimier (1289-1292), *sire de Versigny*. — *Ép.* Isabeau.

La généalogie de Pèlerin de Chambly est donnée par lui-même dans un acte qu'il faut reproduire parce qu'il met fin au débat soulevé à ce sujet par le colonel Borrelli de Serres :

A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, *Pelerin de Chambly*, vallet nostre segneur le roi de France, *fiuz jadis monsegneur Pierre de Loon*, chevalier lou roi, salut. Sachent toit que de sis vinz et huit livres de parisis que je avoie et recevoie chascun an entierement en la bourse nostre segneur le roi, au Temple, pour raison d'un eschange fet entre moi et Hugue de Bouville, chambellenc nostre segneur le roi, de quatre vinz livres de parisis de rente chascun an (où il avoit contenues trente livres de parisis de rente chascun an de l'eritage *Ysabel ma fame*),

(1) Arch. nat., JJ 61, 294. Coll. Lancelot, XXXIII, 283.
(2) Arch. nat., JJ 69, n° 360.
(3) Arch. nat., X^{1c} 2.
(4) Ms. lat. 12741, fol. 325. — *Historia Sancti Martini supra Viosnam*, t. II, fol. 11, ms. de la Bibl. municip. de Pontoise.
(5) Incomplet d'ailleurs (Coll. Baluze, LV, 522).
(6) Ms. lat. 5462. — Gaignières, Pe 5; Catalogue, n° 4043.
(7) Titres scellés de Clairambault, A 27, n° 147.

et de soixante livres de tournois de rente par an; lesqueles sommes je tenoie dou roi; desqueles sis vinz livres de parisis je ai vendu et baillé, de l'assentement dou roi, vint et quatre livres de parisis chascun an à l'abbé et au couvent de Chaalis que il, de la volenté le roi, recevront dès ore en avant à Senlis, de la bourse le roi, je m'en tieng pour paiez et quitte le roi et ses hoirs desdites vint et quatre livres de parisis par an, et promet que encontre cette quittance ne venrai par moi ne par autre. Doné à Paris le diemanche des brandons l'an de grace mil deus cenz quatre-vinz et dix.

L'acte est scellé en cire rouge d'un sceau armorié portant trois coquilles au lambel [1]. En raison de cette brisure affectée à la branche la plus rapprochée de la ligne d'agnation, on doit regarder Pèlerin comme le second des enfants de Pierre de Laon. Sébile étant mère de l'aîné, Pierre Hideux V, et ayant survécu à son mari, est nécessairement la mère de tous les frères légitimes de son fils aîné.

Philippe IV confirma cette cession à Chaalis par lettres de mars 1291, comme consentie par «Peregrinus de Chambliaco, dilectus valletus et fidelis, filius Petri de Landuno, dilecti militis nostri, quondam karissimi fratris nostri Karoli cambellani, pro se et Isabella conjuge sua, filia Johannis Poncin, cambellani dudum preclarissimi domini et progenitoris nostri» [2]. Dans l'acte de vente définitif, passé le 7 mars 1291 en cour d'église, les vendeurs s'intitulent» Pelerinus de Chambliaco, valetus serenissimi Philippi regis, frater domini Petri dicti Hideus, militis et cambellani dicti regis, et Isabellis, ejus uxor» [3].

Par la vente consentie le 15 février 1401 à «honorable homme et sage Me Henry de Marle, conseiller du roi et son président au Parlement», moyennant 1,600 écus d'or, par Jean de Barly, écuyer, et damoiselle Perrenelle de Laon, sa femme, de la terre et seigneurie de «Versengny [4] près Bron en la chastellenie de Senlis», nous apprenons que cette seigneurie avec toute justice, haute, moyenne et basse, était «tenue du roi, à cause de son chastel de Senlis, par un fief abregé devant la bouche et les mains, et un esperons dorez, du prix de deux royaux toutes fois et quantes que

[1] Arch. nat., J 208, *Chambly*, n° 8.
[2] Cartulaire de Chaalis, ms. lat. 11003, part. I, fol. 99.
[3] Arch. nat., K 189, n° 84.
[4] Versigny, près Baron, cant. Nanteuil-le-Haudoin, arr. Senlis.

seigneur se renouvelle, ou que mort et mariage eschet» et que ce fief fut «abregé du temps du roy saint Louis à *Pelerin de Laon le Vieil, dit de Chamblay,* lors chambellan dudit seigneur»[1]. Un document de février 1289, concernant les droits appartenant aux maire et pairs de Laon, mentionne *Pelerin dict de Laon, fils de Perrin dict Herbert de Laon, chevalier*[2].

En mai 1292, Philippe le Bel amortit 20 livres de rente à prendre sur 104 livres de rente provenant de l'échange fait entre Pèlerin de Chambly, son valet, et Hue de Bouville, son chambellan, pour la fondation d'une chapelle à l'église paroissiale de Chambly[3].

Pèlerin avait été, comme son père, chambellan de Charles de Valois. Il occupait cet emploi en mai 1289, quand Philippe IV lui fit don de 128 livres parisis de rente. Sur cette somme il transmit 84 livres aux religieuses de Longchamp[4].

Le sceau de Pèlerin, apposé à l'acte personnel qui vient d'être reproduit, a une très grande importance; il porte la légende : SEEL·PELERIN·LE·LATIMER. C'est encore un des surnoms accessoires des Chambly. En effet, Jean le Latimier, seigneur de «l'Estang soubs Marli» (l'Étang-la-Ville), mort en 1296 et inhumé à Joyenval avec sa femme Alis, qui le suivit en 1301[5], et Robert de Chambly dit le Latimier, enterré à Preuilly[6], et dont la tombe rappelle la façon du XIII^e^ siècle, ont pour armorial les trois coquilles des Chambly. C'était un Chambly aussi que ce «Guillaume le Latimier, chevalier d'Engleterre», dont la terre de Quincy-lès-Provins, ayant été déclarée forfaite, fut donnée à Pierre VI de Chambly-Viarmes; en 1306, Pierre se déclara prêt à la restituer sans indemnité «se li Rois est tenus à rendre aux Angloys leur

(1) DUCHESNE, *Histoire des Chanceliers*, p. 420. Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 62.

(2) LAISNÉ, ms. fr. 24132, p. 223, d'après la layette *Laon* du Trésor des chartes, titres 19-27.

(3) D. VILLEVIEILLE, vol. 25, fol. 761, d'après le Cartulaire C de l'évêché de Beauvais.

(4) Vidimus de 1327, Arch. nat., K 36, n° 17, ind. par TARDIF, *Cartons des Rois*, n° 948, p. 357.

(5) Gaignières, Estampes, Pe 5; Catalogue, n° 3992; — Pa 10; Catalogue, n° 191.

(6) Gaignières, Pe 6; Catalogue, n° 4098. — *Épitaphier Clairambault*, t. IX (ms. fr. 8224), fol. 546.

terres jadis forfaites »[1]. D'ailleurs ce Guillaume fut appelé à devenir l'un des tuteurs d'un Chambly, Louis de Neaufle, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Les descendants de Pèlerin, ayant renoncé au surnom de Chambly pour adopter celui de « Laon », ne doivent pas figurer dans cette étude.

V *c.* Jean de Chambly, *châtelain de Valpendant.* *Ép.* Marguerite de Mortefontaine († 1294).

En 1304, « Pierre de Chambly, chambellan et chevalier du roi », — donc Pierre Hideux V, — avait pour neveux Jean II de Chambly, châtelain de Valpendant, et son frère Jacques. Dès lors, il faut considérer comme un fils cadet de Pierre IV (Pierre de Laon) Jean Ier de Chambly, chevalier du roi, cité dans un titre de Saint-Germer avec ses deux fils, Jean et Jacques, tous deux écuyers[2]. Jean et sa femme Marguerite échangèrent, en février 1294, avec l'abbaye de Saint-Denis, des vignes à Garges en Parisis[3]. D'après son épitaphe, Marguerite appartenait à la maison de Mortefontaine. Elle était sans doute fille d'Étienne de Mortefontaine, chevalier, et de Philippe de Montchevreuil, vivants en 1286[4]. Elle mourut le 15 mai 1294 et fut inhumée à Notre-Dame-du-Val[5]. Sa tombe portait cette inscription :

> *Ici gist madame Marguerite, iadis dame de Morfontaine, fame monsegneur Iehan de Chambli chastelain du Valpendant en ige tans, laquelle trepassa le samedy apres la feste S. Nicolas de may lan de grace* M. CC. IIII^xx *et* XIIII. *Priez pour li que Dieu lasoille.*

Pierre Hideux V avait obtenu du roi, en faveur de son frère, qu'une nouvelle châtellenie fût établie dans le comté de Beaumont-

(1) Acte donné à Pontoise, mardi avant Saint-Michel 1306 (Arch. nat., J 308, n° 15).

(2) Coll. Duchesne, XXIV, 542.

(3) Arch. nat., LL 1166, fol. 509.

(4) Ms. lat. 10999, fol. 65. — Les Montchevreuil du Beauvaisis étaient en relations avec les moines de Saint-Germer de Fly leurs voisins. C'est ce qui explique l'acte passé entre ceux-ci et Jean de Valpendant.

(5) Ms. lat. 5462; Estampes, Gaignières Pe 5, n°s 4041 et 4050 du Catalogue.

sur-Oise, réuni à la couronne; son chef-lieu était à Valpendant, aujourd'hui compris dans le territoire de la commune de Presles, seigneurie héréditairement possédée par les Chambly.

Aux environs, Jean Ier de Valpendant possédait d'autres terres, notamment à Asnières-sur-Oise, une propriété qu'en mai 1297 son fils et successeur Jean II vendit à Royaumont[1]. A Jean Ier s'applique donc une note du cabinet d'Hozier[2] extraite des «inscriptions de l'église Sainte-Catherine-du-Val», fondée par Philippe Auguste :

Jean de Chambly, queu le roy de France. 1296.
Ecu avec une coquille seule ou autre figure ronde.

La coquille unique, en se déformant comme brisure de cadet, a pu donner lieu à l'apparition ultérieure du croissant, les pointes en haut, qui fut attribué comme armes en 1708 par d'Hozier aux Chambly de Monthenault en Laonnais.

VI *e*. Jean II de Chambly, *châtelain de Valpendant.*
Ép. Alis de Créquy.

Dans l'acte de 1297 qui vient d'être cité, «messire Jehan de Chambli, chastelain de Valpendant et chevalier nostre seigneur le roy de France, et madame Aalis de Crequi sa femme» cèdent leur terre d'Asnières moyennant une simple rente viagère en nature : «en recompensation lesdits religieux fourniront auxdits Jehan et Aalis, tout le cours de leur vie, cent pains de couvent et quarante pains de salle, chacune semaine».

Le branchement des châtelains de Valpendant sur l'arbre généalogique des Chambly se précise grâce à un titre de 1304, où «Pierre de Chambly, chambellan et chevalier le Roy», autorise «son amé neveu Jehan de Chambly, chastelain de Vaupendant, chevalier le Roy», à aliéner 28 arpents de terre «ès deffois de Nully». Le 18 septembre 1305, la vente étant consentie moyennant 700 livres, Jean promet de la faire ratifier par «Jehannot

(1) Arch. de Seine-et-Oise. Cartulaire de Royaumont, I, 199.

(2) Vol. 84; ms. fr. 30905, *Chambly*. — Le château de Valpendant gardait la route allant de l'Île-de-France en Picardie par le pont de Beaumont. Il paraît n'avoir été construit qu'après la réunion du comté à la couronne (Douët d'Arcq, *Recherches*, p. lv, 184 et carte).

son fils» dès qu'il aura l'âge légal. Il autorisa en 1311 son frère Jacques à aliéner pour 125 livres sa part d'héritage à Neuilly[1]. C'est sans doute à Jean II de Valpendant que s'applique une indication concernant «ceux qui prenoient rente ès baillies de France, qui sont trespassez ou ont cessé de prendre depuis 1332 jusques au 1er décembre 1344» et comprenant dans ce nombre «Jehan de Chambly, mort en 1333, 4 sols par jour»[2]. Le Nécrologe du Val marque son anniversaire au 8 décembre.

VII *j*. Jean III de Chambly-Valpendant.

Nous n'avons pas trouvé de traces de son passage aux affaires. L'héritière de la seigneurie de Valpendant paraît avoir épousé un Poncin (famille de la chevalerie chamblioise). En 1375, Denis de Lorris, chevalier, prend le titre de seigneur (non plus de châtelain) de Valpendant, du chef de sa femme «Jehanne la Poncinne»[3].

VI *f*. Jacques de Chambly, *écuyer* (1303 † 1312).
Ép. Perrenelle [de Torcy?] († 1309).

En 1303, «Jacques de Chambly, escuier, fils jadis de Jehan de Chambly», et Perrenelle, sa femme, vendirent 40 livres de rente sur le Temple de Paris[4]. Jacques était chevalier en 1311, et agit seul dans une vente qu'il consent. L'année précédente, il avait fait un testament contenant, entre autres dispositions, des legs à l'abbaye du Val où il élit sa sépulture, et à l'église Notre-Dame de Chambly. Il y nomme son frère Jean (Ier) châtelain de Valpendant, et feue Perrenelle, sa femme, ainsi qu'une autre défunte (sa belle-mère?), «Aelis de Torchy dame de Guysencourt». Il prie «noble homme Jehan, chevalier, seigneur de Valpendant, son frère», et Richard de Chambly [qui fut prévôt de Beaumont] d'assurer l'exécution de ses dernières volontés, de concert avec l'abbé du

(1) Arch. de l'Oise, H 718. — Il s'agit de Neuilly-en-Thelle. Un seigneur de Neuilly, Guillaume L'Estendart, épousa plus tard une Chambly de Viarmes.

(2) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 8. — Ces 4 sols par jour pourraient être ses gages personnels comme châtelain.

(3) Arch. de Seine-et-Oise, A 1301.

(4) Dossiers bleus 165, *Chambly*, fol. 12.

Val et avec Philippe de Groslay[1]. Le Nécrologe de Saint-Léonor de Beaumont[2] note au 21 novembre « Petronilla, uxor Jacobi de Chambliaco ». Cette date appartient sans doute à l'année 1309. Le testament de Jacques de Chambly fut produit devant l'official de Beauvais[3] en janvier 1313. La mort du testateur, qui se produisit un 4 mai d'après l'obituaire du Val, doit se placer nécessairement en 1312.

VII *k*. Jacques II de Chambly, *fourrier du roi* (1329-1331).

A Jacques de Valpendant paraît se rattacher Jacques II de Chambly, qui en 1329 est qualifié fourrier du roi[4]. En 1331, il est considéré comme bourgeois de Beaumont-sur-Oise; le roi confirme la concession d'une rente en cette ville qui lui est affermée[5]. La même année se fit la prisée du comté de Beaumont. On y trouve l'énoncé de certaines rentes dont la châtellenie jouissait au temps où la reine Jeanne était dame de cette ville, et dont la reine ne jouit plus parce que « le roi les a mises hors de sa main : premièrement la cherisoie (cerisaie), de la valeur de cent sols par an, donnée par le roy à Jacques de Chambly à héritage; item, les prés le roy, souz ladite cherisoie, donnés audit Jacques à héritage, prisés dix livres »[6]. Entre 1331 et 1349, il obtint comme fourrier du roi l'amortissement de 20 livres de rente[7].

A cette branche pourraient appartenir :

Jehan de Chambly, queux de Charles VI, puis grenetier de Meaux;

Jacques de Chambly qui, après 1406, acquit un fief composé de 76 arpents de terre à Roissy-en-France, Mauregard et le Tremblay;

Nicole de Chambly qui porta ce fief à Denis Boullart son mari[8].

Cette branche des Chambly s'était particulièrement attachée à la communauté cistercienne qui occupait alors l'abbaye du Val-Notre-Dame, près l'Isle-Adam. Les bâtiments conventuels de ce

(1) Ms. lat. 5462, fol. 87 et 205.
(2) Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 151.
(3) Ms. lat. 10999, fol. 80.
(4) Arch. nat., JJ 66, n° 203.
(5) Arch. nat., JJ 66, n°s 873-875.
(6) Douët d'Arcq, *Recherches*, p. 210.
(7) Arch. nat., JJ 68, n° 169.
(8) Arch. nat., T 269[4]. *Inventaire des titres de la maison de Billy*, Paris, 1891, p. 64.

monastère subsistent encore, mais les monuments d'autrefois ont pour la presque totalité disparu. L'anéantissement de ceux des Chambly n'est pourtant point imputable aux suites de la Révolution, mais bien aux religieux Feuillants qui obtinrent cette abbaye.

« L'endroit où est à présent la sacristie, écrivait l'un d'eux en 1741 [1], étoit, lorsque nous sommes entrés dans l'Abbaïe, une chapelle en l'honneur des Douze Apôtres, et l'on y voioit aux vitres peintes plusieurs personnes et les armes de la maison de Chambly. Il y avoit dans la chapelle un nombre considérable de tombes où les mêmes personnes étoient représentées. Le calendrier obituaire fait mention de Jean de Chambly au 8 décembre; la tombe de son épouse est dans le chapitre [2]. Le même calendrier fait encore mémoire de Pierre de Chambly au 18 de janvier. Il y est encore parlé de onze autres personnes de la même maison [3] et, entre autres, de Jacques de Chambly, qui a laissé par son testament à cette abbaïe la 5e partie de ses biens; ils ont fait bâtir une grande partie de l'église. On voit encore aujourd'hui les armes des Chambly à la voûte de l'aisle de l'église qui répond à l'escalier qui conduit du dortoir à l'église. »

En résumé, de la riche iconographie des Chambly, il ne subsiste qu'une pierre funéraire dans la petite église de Longperrier et la dalle imagée de Nicole, la dernière survivante des femmes de cette maison au delà du XIVe siècle. Tous leurs autres monuments ont disparu, d'un tout petit nombre on a gardé les croquis. Ainsi se justifie la remarque que nous faisions, en débutant, sur ces favoris de saint Louis et de ses deux successeurs.

La douloureuse fatalité qui, lors d'un procès en restitution au fisc, dont il n'entrait point dans notre plan de narrer les péripéties, fit des Chambly les plus grandes victimes, après Marigny, de la réaction féodale sous Philippe le Long, et qui, plus tard, décapitant tour à tour les branches de leur estoc, raya leur nom de la liste des vivants, cette fatalité surprenante a poursuivi son œuvre destructive jusque sur leurs tombeaux.

[1] Ms. provenant du P. Desvignes, feuillant du Val, mort en 1807. Archives de Seine-et-Oise, réserve (provenant des Archives du Loiret).

[2] Marguerite de Mortefontaine.

[3] Détail exact, d'après l'édition du Nécrologe donnée par Auguste Molinier.